

Bulletin Municipal 2014



**Commune de
SAINT-IGNAT
Puy-de-Dôme**



Bonne année 2015

Commune en chiffres

Code postal : 63720

Population : 809 habitants (Chiffre INSEE 2013)

Superficie : 1537 hectares



L'année 2014 a été marquée au printemps dernier par les élections municipales.

Une nouvelle équipe, au sein de laquelle la parité hommes femmes est respectée, est en place pour gérer et définir les projets de la commune pour les prochaines années dans un contexte difficile.

Aussi, à l'heure où de grandes réformes se mettent en place (regroupement des cantons, des régions...) il est, je pense, important de défendre l'entité de nos communes, car je ne suis pas certain que nos grands élus de leurs bureaux de Lyon comprendront les problèmes de nos petites communes rurales.

Par contre, je suis favorable aux Communautés de communes de taille raisonnable, qui nous apportent les services que nous ne pourrions assurer seuls, tels la jeunesse, les services à l'enfance

et aux personnes âgées, la culture et le développement économique.

En ce qui concerne notre commune, plusieurs projets importants sont engagés pour les années à venir.

L'aménagement de la place de Saint-Ignat, pour lequel nous travaillons avec le Conseil général et le Syndicat électrique, demandera environ une à deux années d'étude, pour j'espère une réalisation courant 2016.

La station d'épuration de Villeneuve l'Abbé est, elle aussi, à l'étude avec sa réalisation sur un autre terrain que celui actuel.

Des travaux de voirie et la modification de l'assainissement rue de l'Abbaye à Villeneuve l'Abbé, après l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom de cette même rue et le renforcement du réseau d'eau potable seront réalisés par le Syndicat électrique et le Syndicat Basse Limagne, et ceci dès 2015.

Enfin, un autre projet qui est à l'étude depuis trop longtemps verra enfin le jour. Il s'agit de la restructuration de l'ancien presbytère. En effet, nous travaillons avec la Communauté de communes qui a la compétence en matière de logements à partir de deux appartements, pour signer un bail emphytéotique de 40 ans avec l'Ophis.

Ce sont des projets d'investissement légèrement revus à la baisse par rapport aux années précédentes, car nous devons nous adapter à des dotations de l'état en diminution.

Je terminerai en remerciant tous les acteurs de la vie communale (élus, personnel communal, centre communal d'action sociale, sapeurs pompiers, bénévoles de la médiathèque et milieu associatif) qui œuvrent pour notre commune.

En mon nom personnel, mais aussi au nom de tous ceux précités, je vous souhaite à vous ainsi qu'à vos familles et vos proches une très bonne année 2015.

Philippe Cartailleur

CONSEIL MUNICIPAL



Philippe Cartailier - Maire

Le maire étant Président de droit de toutes les commissions.



**Marie-Laure Redon
1^{ère} adjointe**

- Communauté de Communes
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Culture



**Jean-Marc Courbet
2^{ème} adjoint**

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- Urbanisme
- Impôts directs
- Syndicat électrique
- Sécurité



**Colette Nouhen
3^{ème} adjointe**

- Finances et Budget
- Affaires scolaires
- DSP
- EPF-SMAF



**Jean-Paul Hermille
4^{ème} adjoint**

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- CCAS
- Urbanisme
- Impôts directs
- Rive droite de la Morge
- Environnement



**Cécile Perrin
Conseillère déléguée**

- Finances et Budget
- CCAS
- Centre de gestion
- Environnement
- Vie associative



Lionel Boulon

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- CCAS
- Impôts directs
- Environnement
- Vie associative
- Sécurité



Corinne Dru

- Budget
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Culture



François Boileau

- CCAS
- SBA
- Mission locale



Isabelle Lussion

- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Collège de Maringues



Loïc Girard

- Affaires scolaires
- Vie associative
- Comice agricole
- Sécurité



Jean-Claude Cibert-Goton

- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Environnement



Nelly Fauchoux

- Communication
- DSP
- Centre de gestion
- Environnement



Annick Peyragosse

- Communication
- CCAS
- Impôts directs
- Environnement



Marie-Agnès Vigier

- Communication
- Budget
- Collège de Maringues
- Sécurité

Permanence des élus

Le maire et un de ses adjoints assurent une permanence à chaque ouverture de la mairie.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

à travers les comptes-rendus du Conseil Municipal

Tout au long de l'année, vous pouvez lire les comptes-rendus du Conseil Municipal publiés en partie sur le quotidien La Montagne et intégralement sur le site Internet de la mairie de Saint-Ignat <http://saint-ignat.fr> ou encore au panneau d'affichage extérieur de la mairie.

Réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2013

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 13 décembre 2013 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

SEMERAP : convention balayage des voies publiques de la commune

Le contrat de 3 ans précédemment signé avec la SEMERAP pour les balayages des rues arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Les longueurs de rues bordées de trottoirs sont passées à 55 km 272m. La fréquence de ce balayage reste de 4 fois par an. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil autorise M. le Maire à renouveler le contrat avec la SEMERAP pour 3 ans.

Personnel communal : Contrats d'assurance des risques statutaires

Suite au comparatif des contrats proposés par la SOFCAP et la SMACL, il s'avère que celui de la SAMCL est le moins disant à couverture identique.

Durée du contrat : 6 ans, date d'effet au 1er janvier 2014

Agents Permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, paternité, maternité, adoption

Conditions : Cotisation au taux de 6.08 % pour une franchise de 10 jours

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires

Risques garantis : Accident de service, maladie professionnelle ; maladie grave ; maternité-paternité-adoption ; maladie ordinaire.

Conditions : Cotisations au taux de 1,70 % pour une franchise de 10 jours

Le conseil a émis un avis favorable.

Projet de privatisation de l'A75

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Collectif CGT DIR Massif Central qui s'interroge sur la privatisation de l'autoroute A75 suite à la demande d'allongement de la concession dans le cadre du Plan de Relance Autoroutier.

Cet événement aura des répercussions au niveau des contribuables et sera accompagné de la baisse du niveau du service rendu et de la disparition d'emplois. D'autre part, des investissements publics ont été réalisés ces quatre dernières années sur ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix, désapprouve la privation de l'autoroute A 75.

EDF Collectivités : Convention tripartite – Prélèvement SEPA

Une convention tripartite, entre la commune, EDF et la

trésorerie d'Ennezat doit fixer les modalités de règlement de la fourniture d'électricité par prélèvement SEPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention tripartite, engageant les parties concernées : l'ordonnateur, le créancier et le trésorier, fixant les modalités de règlement des factures EDF.

Déclassement voie communale : Impasse de la Musique

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation d'une personne qui occupe une parcelle de terrain située « Impasse de la Musique » sur le domaine public et de déclasser cette voie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et dit que les frais afférents à ce dossier seront supportés par l'occupant de la parcelle.

Parcelle YC 97 lieu dit « Champiteix » : Cession d'une bande de terrain

La parcelle cadastrée YC 97 située au lieu dit « Champiteix » est grevée pour partie par l'emplacement réservé n°2 du Plan Local d'Urbanisme qui correspond au désenclavement de la zone AU par l'élargissement de 2,50 mètres de la voie communale.

Le service des domaines a estimé sur une base de 70,00 € le m² cette bande de terrain.

D'un commun accord avec le vendeur, le prix de vente est fixé à 17 608,00 € et converti en l'obligation pour la commune de Saint-Ignat de réaliser les travaux suivants : création d'un chemin d'accès desservant les parcelles restant à appartenir au vendeur, enfouissement de différents réseaux électriques, éclairage public, eau potable et pose de canalisations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Parcelle communale ZY 181 à Maringues

Par délibération en date 28 septembre 2012, le Conseil municipal a accepté la vente de la parcelle cadastrée ZY 181, située sur la commune de Maringues.

Messieurs Georges et Thomas LAURENT se proposent d'acquérir ledit bien moyennant le prix de vente de 49 500,00 € comprenant les honoraires de transactions immobilières soit un prix net vendeur de 45 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise une décision modificative du budget de l'exercice 2013.

Questions diverses :

• Nos assurances ne couvrant pas le vol des plaques en aluminium à usage de trappes de visite à la station de Villeneuve l'Abbé, d'autres d'un coût inférieur et répondant aux normes de

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

sécurité seront installées.

- L'évolution de la tarification du service d'élimination des déchets ménagers en faveur d'une redevance incitative est en cours de préparation.

Dans ce cadre, le SBA organise une réunion d'échanges mercredi 15 janvier 2014 à 18h30 à l'espace Socio-Culturel (Place Etienne Clémentel) à Ennezat.

Cette rencontre sera l'occasion de rappeler les enjeux de la redevance incitative et de présenter les calendriers des interventions préparatoires dans notre commune (réalisation d'enquête en porte à porte, volet financier du projet...).

- Il a été demandé, à l'école de Champeyroux, l'installation de protections de portes pour éviter que les enfants ne se coincent les doigts. Des études de produits sont en cours.

Réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 31 janvier 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absente excusée : Corinne Dru

Comptable du Trésor : Indemnité de Conseil 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Gérard GRAS, receveur de la commune, une indemnité de Conseil fixée à 406,84 € pour l'année 2013.

Personnel communal : Création poste d'adjoint technique territorial principal

À l'unanimité, l'ensemble du conseil accepte le changement de grade d'un employé communal qui passera, à compter du 1er janvier 2014, du grade d'adjoint technique de 1ère classe à celui d'adjoint technique territorial principal de 2e classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Extension de réseaux rue des Côtes du Moulin : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux d'extension des réseaux secs et humides, rue des Côtes du Moulin à « Champeyroux », il appartient au Conseil de fixer son choix sur l'entreprise à retenir pour effectuer les travaux d'extension de réseaux :

Pour la réalisation de ces travaux, trois entreprises ont transmis une offre de prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GUITTARD, d'un montant de 16 875,00 € H.T.

Ces travaux comprennent une ouverture de tranchée assainissement avec la pose d'un tuyau PVC de 250 mm de diamètre, les fouilles, les avaloirs, le décaissage et l'empierrement du chemin.

Station d'épuration : remplacement des couvercles

Suite au vol des plaques sur dégrilleurs de 3 des stations de la commune, des devis pour leur remplacement ont été demandés. Deux sont déjà parvenus en mairie. Le Conseil attend un 3e avant de se prononcer.

Ecole : demande de dérogation exceptionnelle

Une famille d'une commune voisine a fait une demande de scolarisation exceptionnelle en classe de CE1, à l'école de Champeyroux, pour leur enfant.

Le frère cadet est déjà scolarisé à Champeyroux en Moyenne Section (la commune d'origine n'ayant pas de Petite Section et de Moyenne Section).

Le Conseil municipal s'est prononcé à 12 voix contre et 1 abstention faisant valoir l'argument que la commune d'origine de cet enfant l'accueille déjà et a une école en mesure de le scolariser tant sur le plan matériel que pédagogique.

D'autre part, pour ces mêmes raisons, le maire de la commune d'origine est opposé au paiement des frais de scolarité de cet enfant à l'école de Champeyroux.

Adhésion Pôle santé prévention du centre de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive géré par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme à compter du 1er janvier 2014.

Il décide également d'adhérer au service de prévention compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail.

Le Conseil municipal prend acte que les barèmes actuels pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

Questions diverses :

- L'inauguration de l'école de Champeyroux pourrait se faire au mois de mai en présence des enfants, des enseignantes, du personnel communal, des élus, des représentants des structures ayant aidé au financement, des pompiers, des artisans et de l'ensemble de la population.

- Des devis vont être demandés pour la réfection de voirie à la Côte Rouge : chemin de Beaulieu et rue de l'ancien four.

- Des devis sont en cours d'élaboration pour remplacer le broyeur (avec adaptation du sécateur) acheté en commun avec les communes de Chappes et Ennezat.

- Une réunion du SBA s'est tenue le 15 janvier à Ennezat pour informer la population sur la mise en place de la redevance incitative.

70 % de la facture de collecte des ordures ménagères restera fixe et 30% seront fonction du nombre de levées.

A partir de juin 2014, des puces seront posées sur les bacs et une enquête en porte à porte sera menée.

Dès 2015, une facturation à blanc sera adressée aux usagers pour être finalement mise en place en 2016.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

(Plus d'informations dans le guide « infos » de SBA de février).

Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 14 mars 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailleur.

Absente excusée : Mme Cécile Perrin

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Les Conseillers se sont prononcés sur les taux d'imposition 2014 qui resteront inchangés par rapport à l'année précédente soit 6,51 % pour la taxe d'habitation, 12,12 % pour le foncier bâti et 64,27 % pour le foncier non bâti.

Vote des Comptes Administratifs 2013 :

À l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

La réalisation de l'exercice 2013 du budget communal fait apparaître, en fonctionnement, des dépenses s'élevant à 544 973,67 € et des recettes à 753 044,04 € (soit un excédent de 208 070,37 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 794 463,92 € et les recettes à 401 747,42 € (soit un déficit de 392 716,50 €, qui s'explique par des subventions des travaux de l'école versées ou en attente pour 2014).

La réalisation de l'exercice 2013 du budget assainissement fait apparaître, en exploitation, des dépenses s'élevant à 49 475,39 € et des recettes à 53 117,13 € (soit un excédent de 3 641,74 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 381 572,80 € et des recettes à 804 211,11 € (soit un excédent de 422 638,31 €, qui s'explique par les subventions des travaux de la station réalisés en 2012, versées en 2013).

Approbation des Comptes de Gestion 2013 :

Le Compte de gestion fourni par la perception étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les subventions aux associations restent dans l'ensemble inchangées.

L'association Intervil'Limagne n'a pas redemandé de subvention dans la mesure où les bénéfices de la rencontre 2013 sont satisfaisants.

D'autre part, une association a demandé le versement d'une subvention exceptionnelle en raison d'un événement particulier. Il s'agit du Comité des fêtes qui célèbre en 2014 ses 30 années d'existence.

Cette demande a été jugée totalement recevable par l'ensemble des conseillers. Le Comité des fêtes recevra donc, pour l'année 2014, une subvention exceptionnelle de 500 € en plus des 200 € habituels.

Reconduction du contrat d'affermage SEMERAP

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de contrat d'affermage mis au point avec la SEMERAP SPL, dont les caractéristiques principales sont :

- Durée : 12 ans
 - Tarifs : Part variable = 1,290 € HT/m²
Part fixe (abonnement) = 15,00 € HT/branchement/an
Forfait Eaux Pluviales = 3 640,00 € HT/an
 - Recettes prévisionnelles annuelles = 47 890,00 € HT/an, y compris la mise en place de satellites de télégestion sur les 3 postes de relèvement de Champeyroux, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques des ouvrages à charge de la SEMERAP SPL.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif, confié à la SEMERAP SPL (le contrat le plus avantageux pour l'usager entraînant une baisse de sa facture a été choisi).

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de chemins ruraux traversant le territoire de la commune

Le PDIPR relève de la compétence des Départements. Il a pour objectif de :

- Faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,

- Préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le PDIPR en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil Général assure sur les itinéraires inscrits au PDIPR :

- Le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débordage et élagage, drainage),
- L'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géoréférencement des itinéraires.

Par ailleurs, le Conseil Général soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit plan départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune de Saint-Ignat, soit le Chemin du Val de Morge, référencé par le Conseil Général IT10374, d'une longueur de 8 kilomètres et balisé par la couleur bleue.

- S'engage :

- à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation,

- à autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police,

- à informer les usagers par tout moyen approprié des

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

risques d'accidents présents sur les chemins (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil Général),

- à maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage,
- à conventionner le cas échéant avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins,

- à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours,

- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

Prolongation de chemins ruraux traversant le territoire de la commune

La prolongation des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de télécommunication est à réaliser rue de l'Abbaye à Villeneuve l'Abbé pour alimenter de nouvelles maisons.

Deux devis ont été transmis pour cette prolongation de 37 m et les travaux qui l'englobent.

Le moins disant, celui de l'entreprise Guittard, a été retenu à l'unanimité pour un montant de 7 869, 50 € HT.

La SEMERAP profitera de l'ouverture de la tranchée pour passer les fourreaux. Le coût de cette opération s'élèvera à 1 800 €.

Devis pour les plaques des stations

Deux devis supplémentaires ont été envoyés en plus des deux premiers reçus.

Celui de l'entreprise Metaleco, le moins disant, a été retenu.

Les trois plaques en tôles galvanisées 25/10^e seront préparées par l'entreprise pour un montant de 183 € et posées par M. Bellan.

Questions diverses :

- Jean-Marc Courbet a présenté au Conseil 4 devis de contrat d'entretien pour la pompe à chaleur et la VMC double flux installées à l'école.

La commission travaux reprendra la comparaison des différents points des contrats et prendra une décision.

Elle se penchera également sur l'éventuel achat d'un camion plateau.

- Les tours de garde pour le 1^{er} tour des élections municipales, le 23 mars 2014, ont été décidés.

- La commission environnement travaille actuellement sur le fleurissement des entrées de village et les aménagements d'espaces verts notamment aux abords de l'école.

- Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 5 avril. Le rassemblement aura lieu à 9h00 à la salle de Villeneuve l'Abbé. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'opération.

- Le tractopelle de la commune se tiendra à la disposition des habitants de la commune à la carrière de Villeneuve l'Abbé pour

charger du sable le vendredi 4 avril 2014 de 8h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi 5 avril de 9h à 12h.

- Le maire donne lecture d'un courrier du préfet adressé à Mme Daffix-Ray, présidente de l'association des maires du Puy-de-Dôme, dans lequel il assure qu'aucune privatisation de l'A75 et aucun péage supplémentaire ne sont prévus.

Réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 18 avril 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Vote des budgets 2014 : Assainissement et Commune

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 200 808 € et en investissement à 818 038 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 116 213 € et en investissement à 128 038 €.

Election des délégués des organismes et des membres aux commissions communales

Elections Centre Communal d'Action Sociale

Elections des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Philippe Cartailier : Président de droit de toutes les commissions, Communauté de Communes, Correspondant défense

Marie-Laure Redon : Communauté de Communes, Communication, CCAS, Affaires scolaires, Urbanisme, Culture
Suppléante : Impôts directs, DSP

Jean-Marc Courbet : Travaux, Ouverture des plis et appels d'offres, Urbanisme, SIEG, Sécurité, Impôts directs
Suppléant : EPF-SMAF, DSP

Colette Nouhen : Finances et budget, Affaires scolaires, CNAS, DSP, EPF-SMAF
Suppléante : Collège de Maringues, SIEG, Impôts directs

Jean-Paul Hermille : Travaux, Ouverture des plis et appels d'offres, CCAS, Urbanisme, Rive droite de la Morge, Environnement et plantations, Impôts directs

Cécile Perrin : Finances et Budget, CCAS, Environnement et plantations, Vie associative

Lionel Boulon : Travaux, Ouverture des plis et appels d'offres, Environnement et plantations, Vie associative, Sécurité, Impôts directs
Suppléant : DSP

Corinne Dru : Finances et Budget, Sieap de Basse Limagne,

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Culture, Impôts directs

François Boileau : CCAS, SBA, Mission locale

Suppléant : Sieap de Basse Limagne, Impôts directs

Isabelle Lusson : Communication, CCAS, Affaires scolaires, Syndicat du collège

Suppléante : Ouverture des plis et appels d'offres, Impôts directs

Jean-Claude Cibert-Goton : Sieap de Basse Limagne, Impôts directs, Environnement et plantations

Suppléant : Ouverture des plis et appels d'offres, Rive droite de la Morge

Nelly Fauchoux : Communication, DSP, Environnement et plantations

Suppléante : Impôts directs

Loïc Girard : Affaires scolaires, Vie associative, Comice agricole, Sécurité

Annick Peyragrosse : Communication, CCAS, DSP, Impôts directs

Suppléante : Ouverture des plis et appels d'offres, Collège de Maringues

Marie-Agnès Vigier : Communication, Finances et Budget, Collège de Maringues, Sécurité

Suppléante : Mission locale, Impôts directs

Membres du CCAS extérieurs au Conseil municipal : Bellan Sylvie, Busson Joëlle, Cibert-Goton Yvonne, Duissard Jérôme, Duissard Joëlle, Duval Christophe

Membres proposés pour la commission Impôts Directs extérieurs au Conseil municipal :

Titulaires : Berthet Michel, Gibert Brigitte, Grenet Julien, Malval Elie, Palmier Jean-Claude, Seguin Jean-Claude

Suppléants : Bellan Jean-Pierre, Courbet Annie, Francolon Christian, Redon Françoise, Thave Hervé, Treillon Monique

Délégation du Conseil municipal au maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, par délégation et pour la durée de son mandat, de charger Monsieur le Maire :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la somme de 100 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- De passer les contrats et avenants d'assurance ainsi que

d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

- De décider la création de classes dans les établissements d'enseignement,

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

- D'autoriser au nom de la commune la signature de tous les contrats jusqu'à 10 000,00 euros,

- D'autoriser au nom de la commune le recrutement de contractuels pour des besoins occasionnels,

- D'autoriser au nom de la commune la signature des baux.

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer :

- 31 % de l'indice 1015 de la fonction publique au Maire

- 8,25 % de l'indice 1015 de la fonction publique à la 1^{ère} Adjointe

- 6,6 % de l'indice 1015 de la fonction publique au 2^e et 3^e Adjointes

- 4 % de l'indice 1015 de la fonction publique aux Conseillers délégués

Reconduction du contrat d'affermage SEMERAP

Il a été constaté une erreur dans la délibération du 14 mars 2014 pour la reconduction du contrat d'affermage de la SEMERAP. Une nouvelle délibération a été rédigée et approuvée.

Travaux de voirie : choix des entreprises

La Côte Rouge : rue de l'Ancien Four

Le devis de l'entreprise Eurovia, le moins disant, a été retenu. Pour un montant de 31 055 € HT, il comprend : terrassement, évacuation des matériaux, accotement sur 20 cm, réglage et compactage du fond de forme, apport 0/60 et 31/5, trottoirs bordures A2 béton sable rose, tranchée drainante, raccord drain au réseau, tri-couches, enrobé patte d'oie.

La Côte Rouge : chemin de Beaulieu

Le devis de l'entreprise Eurovia, le moins disant, a été retenu. Pour un montant de 22 335 € HT, il comprend : scarification du chemin et remise en forme, concassé apport 31/5 sur 15 cm, finition enduit tri-couches, mise à niveau des regards.

Champeyroux : rue des Noisetiers

Le devis de l'entreprise Eurovia, le moins disant, a été retenu. Pour un montant de 4 624 € HT, il comprend : reprise patte d'oie et de l'égout, bordures de trottoir, remblayage.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Champeyroux : Impasse du tailleur

Le devis de l'entreprise Eurovia, le moins disant, a été retenu. Pour un montant de 1 174 € HT, il comprend : sciage et découpage de l'enrobé, bordures, concassé apport 31/5.

Travaux chemins ruraux : choix des entreprises

4 km 500 de chemins ruraux vont être repris dans la cadre du programme d'entretien des chemins ruraux de la commune. Le devis de l'entreprise Charrin, le moins disant, a été retenu pour un montant de 17 642 €.

Maintenance du chauffage du groupe scolaire : choix des entreprises

Un contrat s'élevant à 360 € par an va être souscrit auprès de l'entreprise AZEOTROPE pour l'entretien de la pompe à chaleur et du groupe VMC double-flux de l'école communale.

Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement aura lieu à 10h suivi d'un défilé accompagné de la musique d'Entraigues, d'un dépôt de gerbes et d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Délibération SIEG

Des travaux de prolongation des réseaux électriques vont être réalisés par le SIEG rue des Côtes du Moulin à Champeyroux. Le montant total de ces travaux s'élève à 6 400 €, la part communale est de 550 € HT.

Questions diverses :

- Les commissions sécurité, communication et environnement-plantation ont fixé des dates pour des réunions de travail.
- Une visite de la commune par le conseil municipal est prévue samedi 26 avril à partir de 9h.
- Les tours de garde du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu dimanche 25 mai ont été établis.

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 28 mai 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

A l'unanimité, il est décidé d'ajouter un thème au compte rendu de conseil en questions diverses : désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour les impôts indirects de la communauté de communes.

Deux décisions modificatives budgétaires devront également être prises.

Fixation du nombre des adjoints

Lors de la fixation du nombre des adjoints (conseil du 30/03/2014), 3 adjoints ont été élus et deux conseillers délégués ont été nommés alors que la commune pouvait, compte tenu du nombre d'habitants, élire 4 adjoints.

Après délibération, il est décidé d'élire un quatrième adjoint et de nommer un conseiller délégué.

Election du quatrième adjoint

Jean Paul Hermille est candidat à l'élection du quatrième adjoint. Il est élu à l'unanimité.

Désignation des conseillers délégués

Cécile Perrin est désignée à l'unanimité conseillère déléguée au budget.

Indemnité de fonction du maire

Il est décidé de maintenir le budget global des indemnités des élus malgré l'élection d'un quatrième adjoint. En conséquence les indemnités du maire votées à 31 % lors du conseil du 30/03/2014 passent à 29 %. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Indemnité de fonction des adjoints

Les indemnités du 1er adjoint passent de 8.25 % à 8.1 %. Les indemnités des 2ème, 3ème et 4ème adjoints passent de 6.6 % à 6.45 %.

Indemnité de fonction du conseiller délégué

Les indemnités du conseiller délégué restent à 4 %.

Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire et maternelle de Champeyroux

Colette Nouhen présente le coût annuel de l'école pour un élève (frais de personnel, fournitures, électricité...).

En 2013/2014, le coût de revient de l'école pour un élève est de 896.36 € en élémentaire et de 1 437.76 € en maternelle.

Après délibération, il est décidé de facturer pour les élèves des autres communes qui fréquentent l'école de Champeyroux 800 € en élémentaire et 1 200 € en maternelle.

Adhésion de la commune aux associations

Après délibération, les membres du conseil décident d'adhérer aux associations suivantes : association des maires ruraux, association protectrice des animaux, association des maires du Puy de Dôme, mission locale de Riom, association réseau, les haies du Puy de Dôme, ASA du Puy de Dôme, la revue des communes et l'ADEP.

Acquisition des parcelles cadastrées C957 et C958

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles C957 et C958 dans le cadre d'une mesure d'alignement avant que les terrains adjacents ne soient vendus.

Cet achat sera fait pour l'euro symbolique.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le prochain recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Colette Nouhen est désignée coordonnateur de ce recensement.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Ecole : choix des entreprises pour les travaux d'aménagement extérieur

Plusieurs devis ont été demandés pour réaliser une zone en béton désactivé dans la cour de l'école. Deux devis sont présentés :

- Eurovia : 10430 € HT avec un CCI pour récupérer les eaux pluviales
- Guittard : 9988.50 € HT avec un avaloir

Une option est également proposée pour réaliser une tranchée drainante avec pouzzolane dans le bas de la cour (régulièrement inondé). Coût de l'option :

- Eurovia : 1190 € HT
- Guittard : 1000 € HT

Après délibération, le conseil municipal choisit l'offre de la société Guittard avec l'option.

Mairie : achat d'un photocopieur

Le photocopieur de l'école fonctionne mal. Celui de la mairie ne dispose pas de chargeur qui serait très utile. Il est donc décidé de transférer le photocopieur de la mairie à l'école et d'en acheter un nouveau pour la mairie.

Deux devis sont présentés pour la même machine :

- Desk : 2790 € HT
- Dactylburo : 2793 € HT

L'entreprise Desk est choisie à l'unanimité.

Prolongation de réseaux rue de l'abbaye

Il est nécessaire de prolonger le réseau telecom au sud du village. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas faire d'extension des réseaux aériens mais de faire une prolongation des réseaux secs pour le passage des câbles telecom.

Impôts directs intercommunaux

La communauté de communes nous demande de désigner :

- Un délégué titulaire : Philippe Cartailier est désigné à l'unanimité
- Un délégué suppléant : Jean Marc Courbet est désigné
- Un délégué ne résidant pas dans une commune de la communauté de communes : Christian Francolon (commune de Saint André le Coq) est désigné.

Décisions modificatives

Pour régler la dernière facture de la société Egis eau (solde de la station d'épuration de St Ignat), il est nécessaire de réaliser une décision modificative de 19000 € au 2315 du budget d'assainissement.

Une facture de la salle des jeunes doit être réglée sur la ligne budgétaire au 2313 alors qu'elle avait été budgétisée au 21318. Une décision modificative est prise pour effectuer cette correction.

Station d'épuration de Villeneuve l'Abbé

Des réflexions sont engagées pour réaliser une nouvelle station pour les villages de Villeneuve l'Abbé et Buxerolles avec un cabinet d'architecte. La station serait dimensionnée pour une population de 300 habitants selon estimations de la population communale d'ici 2030.

Commission des impôts directs communaux

La trésorerie a retenu pour faire partie de la commission des impôts directs communaux les personnes suivantes : Jean-Marc Courbet, Jean-Paul Hermille, Elie Malval, Jean-Claude Seguin, Patrick Palmier, Michel Berthet, Brigitte Gibert, tous titulaires et Marie-Laure Redon, Colette Nouhen, François Boilleau, Monique Terillon, Jean-Pierre Bellan et Christian Francolon, suppléants.

Projet de convention d'achat de broyeur avec Chappes et Ennezat

Pour renouveler le broyeur actuel qui fonctionne mal, il est prévu d'acheter en copropriété un broyeur Kuhn et de réaliser une modification du sécateur. Des élus des trois communes ont rencontré les vendeurs de matériel agricole.

Un broyeur Kuhn a été retenu pour un budget de 14800 € HT (après déduction de la reprise du broyeur actuel pour un montant de 5996 € HT). Cette somme sera répartie entre les 3 communes de façon égale.

Jeu pour enfant sur le village de Saint Ignat

Après délibération, il est décidé d'implanter le jeu au sud de la salle des fêtes près de l'entrée de la cave et d'accorder un budget de 5000 € pour un ensemble de 3 jeux. Les membres de la commission « jeux » sont chargés de choisir les 3 jeux.

Gestion de la sono

François Boilleau et Loïc Girard sont désignés pour gérer la sono municipale.

Inauguration de l'école

Des échanges ont lieu sur l'organisation de la manifestation et sur le cocktail.

Intervillages 2014

Le prochain Intervillages aura lieu le 12/07/14 à Saint Ignat. La prochaine réunion d'organisation aura lieu le 18 juin à 19H.

Communauté de communes

Marie-Laure Redon fait le compte rendu de la commission d'installation de la communauté de communes. Claude Boilon est élu Président. 6 Commissions ont été installées :

1^{ère} commission : Finances et mutualisation, présidée par M. ARVEUF

2^{ème} commission : Affaires sociales et services à la personne, présidée par Mme DAVAYAT

3^{ème} commission : Cadre de vie et habitat, présidée par M. DEAT :

4^{ème} commission : Petite enfance, jeunesse et sport, présidée par Mme MOIGNOUX :

5^{ème} commission : Développement économique et tourisme, présidée par M. MAGNET :

6^{ème} commission : Culture, communication et patrimoine, présidée par Mme REDON :

Au sein de chaque commission, des sous commissions seront créées, elles seront ouvertes à tous les conseillers.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Syndicat de Basse Limagne

Jean-Claude Cibert Goton fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat. Le syndicat a été créé en 1936, il couvre 2 communautés de communes, 44 communes et couvre 11 000 km de réseaux et 3 captages.

Commémoration de l'accident d'avion de juillet 1944

Jean-Paul Hermille fait le compte rendu de la réunion d'organisation.

SICOM du collège de Maringues

Isabelle Lusson fait le compte rendu de la réunion du SICOM. Un Président et 4 vice-présidents ont été élus :

Président : Robert Imbaud (Randan)

1^{er} vice-président : Sandrine Couturat (randan)

2^{ème} vice-président : Franck le Gouguec (Saint André le Coq)

3^{ème} vice-président : Isabelle Lusson (Saint Ignat)

4^{ème} vice-président : Christine

Fleurissement

Les fleurs ont été plantées dans les bacs aux entrées de bourgs et les suspensions ont été accrochées.

Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 27 juin 2014 à 20h30 en session ordinaire, sous la présence du Maire, M. Philippe Cartailier.

Fixation du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire prévoit le versement d'une prime annuelle aux employés communaux, titulaires ou non, dont le montant est attribué en fonction de différents critères comme l'ancienneté, le taux d'absentéisme, les compétences de l'employé, la qualité de son travail etc...

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de telles primes pour l'année 2014.

Adhésion au Service Retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Des frais annuels de gestion, s'élevant à 100 €/an pour l'ensemble du personnel communal titularisé, sont demandés par le Service Retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. Ces frais sont calculés en fonction du nombre d'employés de la commune. Il est rappelé que le secrétariat de mairie dispose déjà d'un support administratif dédié aux retraites via d'autres organismes.

Après délibération, le Conseil ne juge pas nécessaire dans l'immédiat d'adhérer à ce service annuel dans la mesure où les premières retraites du personnel communal n'interviendront pas avant 10 ans ou plus.

Création d'un poste d'ATSEM

La commission des écoles ayant proposé la création d'un poste

d'ATSEM, la salariée proposée n'étant pas titulaire du concours correspondant, elle sera nommée sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Intervillages du 12 juillet 2014

Différentes commissions ont été créées pour faciliter l'organisation de la journée Intervillages 2014 (commissions jeux, restauration, parking et gestion des flux, etc...) : leurs travaux ont bien avancé et la logistique nécessaire a été déterminée. Il manque des bénévoles pour la gestion de l'intendance des jeux ainsi que des participants à certains jeux.

Cérémonie du 14 juillet 2014

Le rassemblement des habitants de la Commune aura lieu à 18h30 Place de la Maire et le Dépôt de gerbes au Monument aux Morts se fera à 18h40. Le traditionnel buffet campagnard organisé par la municipalité clôturera cette manifestation.

Convention pour l'achat du broyeur

Le remplacement du broyeur, dont l'achat et l'utilisation seront partagés entre les 3 communes de St-Ignat, Chappes et Ennezat, vient d'être commandé. Son coût total s'élève à 14.800 € HT, ce qui représente un coût de 5.920 € TTC par commune. Ce matériel sera livré avant le 15 juillet.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention avec les 2 autres communes concernées.

Service Intercommunal SBA

M. Boileau expose au Conseil une synthèse de la dernière réunion à laquelle il a participé. Le projet majeur du SBA pour les 2 ans à venir est la création d'une redevance incitative, qui permettra au SBA de facturer chaque foyer selon un forfait et selon le poids réel des déchets collectés.

La mise en place se fera en plusieurs étapes :

- une phase d'enquête durant le dernier trimestre 2014 pour notre commune,
- l'année 2015 sera elle l'année de test, appelée « année blanche »
- lancement de cette nouvelle collecte au 01 janvier 2016.

Questions diverses :

• M. Jean-Marc Courbet précise que le lave-vaisselle de l'école a besoin d'une vérification. Il s'occupe de contacter l'Entreprise Berthet pour que cette maintenance soit réalisée.

• Concernant l'achat du véhicule utilitaire, un rdv est programmé le 28 juin, un véhicule de marque Renault, Master3 T3, de 2 ans, 73.000 km, garanti 6 mois, à un prix actuel de 13 900 € HT est proposé.

• La commission en charge du choix du jeu extérieur pour enfants à St-Ignat se réunira le 09 juillet prochain pour valider la commande du jeu, qui devrait être livré et installé fin septembre.

• Il a été demandé à la Société EGIS EAU des informations complémentaires pour la réalisation d'une station d'épuration pour Buxerolles et Villeneuve l'Abbé, adaptée à une population de 300 habitants. Un rdv est d'ores et déjà fixé début août,

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

qui permettra aussi de décider du meilleur emplacement pour cette station.

- Mme Marie-Laure Redon présente un compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes

- Mme Isabelle Lusson a participé le 11 juin à une réunion du SICOM.

- Le Réseau des Ecoles, qui coordonne les travaux des différentes écoles, la préparation des élèves à l'entrée au Collège etc., rassemble 105 classes, pour 2.454 élèves. Le budget de fonctionnement est de 6.000€ ; les principales dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4.800€ pour le transport, 800 € pour les intervenants extérieurs.

- Marie-Agnès Vigier s'est rendue à l'Assemblée Générale de la Mission Locale : après présentation du budget, il s'avère qu'il est toujours déficitaire. Le Conseil d'administration a été renouvelé.

- Un nouveau Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier pour les Collectivités (EPF Smaff) a été nommé. Cet organisme totalise 25 salariés. Les orientations pour la période 2014-2018 sont la construction de logements sociaux, l'aménagement des centres bourgs et le développement économique.

- Les travaux extérieurs de l'école (aménagement de la cour de récréation) seront réalisés en juillet.

Réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2014

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 24 juillet 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absents excusés : Annick PEYRAGROSSE, Corinne DRU, Lionel BOULON

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

Vote à l'unanimité des présents pour la titularisation d'Alice DE BRITO, salariée en CDD depuis 6 ans sur un poste d'agent communal scolaire.

A compter du 1er septembre, elle sera titularisée sur un poste agent technique territorial de 2ème classe à 80% soit 28 heures par semaine.

Modification de la durée horaire de l'emploi en CDD de l'école

Afin d'équilibrer et d'harmoniser le rythme de travail des trois agents titulaires de l'école tout en assurant les heures de présence nécessaires et utiles à l'accueil des enfants (garderies, T.A.P., présence dans les classes de maternelles et ménage quotidien) il est proposé d'augmenter le nombre d'heures du CDD de Sandrine SEMONSUT de 18 à 20 heures hebdomadaires, avec l'accord préalable de celle-ci.

L'ensemble des élus présents approuve cette proposition.

Tarif des repas de la cantine

La fourniture des repas reste assurée par la commune d'ENNEZAT. Le prix de ceux-ci sera modifié à partir de la prochaine rentrée :

- pour les enfants le prix d'un repas passe de 3,35€ à 3,40€
- pour les adultes il reste stable à 5,60€

Convention d'adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy de Dôme

Le centre de gestion propose aux communes de passer une convention avec le pôle santé au travail pour la prise en charge et le suivi de chaque agent à la médecine du travail et pour un coût annuel de 65€ par agent.

Il est décidé de reporter la décision en attendant des informations plus précises.

Création de l'impasse du champ Ferrand à CHAMPEYROUX

L'ensemble des élus présents approuve la création d'une nouvelle voie pour accéder à une nouvelle construction, à partir du chemin des Vallots.

Présentation du projet SAGE

Il est demandé à toutes les communes de délibérer sur ce projet dont la finalité est la gestion des eaux sur le bassin Versant d'allier. Soit une longueur de 270 kms entre NAUSSAC et NEVERS

Délibération prise à l'unanimité.

EPF SMAFF

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des présents l'adhésion de 4 nouvelles communes à l'EPF-SMAFF

- Soit :
- SAINT VICTOR LA RIVIERE (63)
 - HERMENT (63)
 - BLANZAC (43)
 - NEUF EGLISE (63)

Questions diverses :

- Monsieur le maire demande à la commission sécurité d'avancer sa réflexion sur la mise en place d'un radar pédagogique dans la commune et de présenter ses propositions pour le CM de septembre.

- Renforcement des réseaux électriques

Suite à la construction d'une douzaine de maisons sur la commune (CHAMPEYROUX et VILLENEUVE L'ABBE) des modifications de réseaux électriques vont être réalisées : renforcement et/ou remplacement de transformateurs, enfouissement des câbles, installation de nouveaux candélabres. Seule l'installation des candélabres sera financée par le budget communal, les autres travaux étant pris en charge par le syndicat électrique (SIEG)

- Depuis quelques semaines il a été constaté sur la commune des microcoupures électriques récurrentes. Monsieur le maire a signalé ces incidents à EDF et ERDF, ceux-ci concernent plusieurs communes du secteur.

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

Des investigations sont en cours pour repérer l'origine de ces phénomènes.

• Journée de commémoration du crash dans la nuit du 25 au 26 juillet 1944 des 2 chasseurs Anglo-Canadiens à SAINT IGNAT et SURAT.

- Vendredi 25 juillet au foyer rural de SURAT : conférence retraçant l'histoire de l'accident.

- samedi 26 juillet : dépôt de gerbes aux 2 monuments dans les deux communes en présence des familles anglaises de certains aviateurs

15h à SURAT

16h à SAINT IGNAT

• Pour 2015 une demande de renforcement des réseaux d'eau de VILLENEUVE L'ABBÉ a été adressée au SIAEP de Basse Limagne.

• Un point sur les travaux en cours a été fait par Jean-Marc Courbet :

- extension et réfection des voiries à CHAMPEYROUX et LA COTE ROUGE réalisées

- à l'école de CHAMPEYROUX, les trois chantiers sont finis (réalisation du béton désactivé dans la cour, fossé drainant en bas de la cour et installation de panneaux absorbeurs de bruit dans la cantine)

- VILLENEUVE, la prolongation des réseaux est en cours.

• Jean-Paul HERMILLE fait un point sur les employés communaux

- Les employés ont réceptionné le fourgon acheté par la commune et en sont très contents, il devrait faciliter leur déplacements, l'organisation des chantiers.

- Emmanuelle doit passer le CASES qui lui permettra de conduire le tracteur-débroussailleur.

• L'intervillages, initialement prévu le 12 juillet et reporté au 13 septembre en raison du mauvais temps, est annulé pour 2014, rendez-vous est pris pour juillet 2015.

Réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 19 septembre 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Tarification des repas cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une réduction de 1,00 € sur le tarif de base (revu annuellement par le conseil municipal) pour les enfants résidant sur la commune en fonction de critères définis ci-dessous.

Pourront bénéficier de cette réduction les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Un justificatif de la CAF permettra d'établir une demande en mairie.

Pour les enfants de moins de 6 ans (qui ne bénéficient pas de l'ARS), le mode de calcul sera établi selon le barème suivant en prenant pour base :

- le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence mentionné(s) sur

l'avis d'imposition de l'année antérieure sur lequel ou lesquels l'enfant est déclaré,

- le nombre d'enfants à charge sur le ou les avis d'imposition considérés ci-dessus,

Le barème, permettant de bénéficier de cette réduction de 1€ (revenu fiscal de référence ou allocation de rentrée scolaire) est le suivant :

- 24 137,00 € pour un enfant à charge,

- 29 707,00 € pour deux enfants à charge,

- 35 277,00 € pour trois enfants à charge,

- 5 570,00 € par enfant supplémentaire.

Cette réduction entrera en vigueur au 1er janvier 2015. Des documents seront distribués aux familles fin 2014.

Convention d'adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy de Dôme

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1). La cotisation s'élève à 65 € par agents et par an.

Rachat d'immeubles à l'Etablissement Public Foncier- Smaif

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la Commune les immeubles cadastrés D 1372, D 1034 et D 1035 de 89,00 m², 84,00 m² et 397,00 m² afin de préparer l'aménagement de la Place de la Mairie.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors TVA s'élève à 42 730,51 €, la marge est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 42 730,51 €. La commune a réglé à l'EPF-Smaif 42 131,23 € au titre des participations. Le capital restant dû est de 599,28 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 111,19 € dont le calcul a été arrêté au 1er mars 2015, date limite de paiement d'un total de 710,47 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le rachat par acte administratif des immeubles cités ci-dessus.

Création de l'impasse Champiteix, à « Champeyroux »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création à « Champeyroux » de l'impasse Champiteix, avec une numérotation impaire pour la partie gauche de cette voie et une numérotation paire pour la partie droite.

Décision modificative n°02/2014 du budget assainissement de la commune

Décision modificative n°02/2014 du budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise une décision modificative du budget assainissement

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

et une décision modificative du budget de la commune de l'exercice 2014.

Mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement : Convention SATESE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années, le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) intervient sur les différentes stations de la commune.

L'assistance technique départementale apportée aux collectivités dans le domaine de l'assainissement et de l'entretien des milieux a été modifiée par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Les textes du 26 décembre 2007 et du 21 octobre 2008 précisent les conditions d'éligibilité des collectivités, le contenu et les conditions d'exécution des mesures à réaliser ainsi que les modalités de calcul des coûts à appliquer.

Une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement a été établie entre le département du Puy-de-Dôme et la commune de Saint-Ignat.

Pour régulariser ce dossier, il convient de valider cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention signée le 04 octobre 2012 avec le conseil général du Puy-de-Dôme.

Eclairage public

Suite à la demande de personnes pratiquant le covoiturage tôt le matin pour se rendre au travail, les horaires de coupure de l'éclairage public vont être revus par arrêté du maire.

L'éclairage public sera désormais éteint de 23h à 4h15 (au lieu de 23h30 à 4h30).

Réservation et règlement des salles communales

En raison des nuisances constatées par une riveraine d'une salle communale, une commission a été créée afin de retravailler en profondeur le règlement et les modalités de réservation de l'ensemble des salles de la commune.

Cette commission se réunira courant octobre afin de présenter un document de travail lors du prochain conseil municipal.

Dégrèvement de la redevance d'assainissement suite à une surconsommation d'eau

Ce point est reporté au prochain conseil dans l'attente d'un complément d'informations.

Acquisition de deux radars pédagogiques

Suite au travail de la commission sécurité, deux radars pédagogiques solaires et mobiles vont être achetés. Cette acquisition sera subventionnée à hauteur de 50 % grâce au reversement du produit des amendes de police par l'Etat.

Ces deux radars seront installés en rotation dans les différentes rues de la commune en fonction des besoins.

Questions diverses :

• Suite à la remise en état de plusieurs chemins communaux, il est demandé aux agriculteurs de ne pas manœuvrer sur ceux-ci lors des travaux des champs mais aussi à tous véhicules à

moteur (voitures, motos, quads...) de respecter ces derniers.

• Afin d'utiliser notre reste de Fond Intercommunal, des estimatifs vont être demandés pour de la voirie : rue de Beaulieu à Buxerolles, rue des Lilas et rue de la Morge à Villeneuve l'Abbé, route des Martres (bordures de trottoir) à Saint Ignat.

• Lors de la cérémonie du 11 novembre une tripe sera offerte par la municipalité aux conseillers, aux anciens combattants et aux pompiers. Elle sera suivie du dépôt de gerbes au monument aux morts et du verre de l'amitié en présence des habitants de la commune.

• La vente du terrain situé sur la commune de Maringues a été passée. Il a été vendu pour un montant de 45 000 €.

• Suite à la visite du directeur de l'OPHIS et d'un architecte, une proposition de réhabilitation de l'ancien presbytère en deux appartements nous a été adressée par ce bailleur. Le projet va être proposé à la Communauté de communes Limagne d'Ennezat (CCLE) qui a la compétence en matière de logement. Les VRD (voirie et réseaux divers) pourraient ainsi être pris en charge par la CCLE.

• En raison d'un changement de logiciel à la SEMERAP, de fortes perturbations ont été constatées dans l'envoi des factures d'eau qui ont été retournées par les services postaux en raison de mauvais adressages. Les factures devraient être prochainement à nouveau expédiées après correction des adresses par la SEMERAP.

Réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2014

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 31 octobre 2014 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absents excusés : François Boileau, Isabelle Lusson

Rachat d'immeubles à l'Etablissement Public, désignation d'un(e) adjoint(e) comme signataire de l'acte

Une délibération concernant l'acquisition pour le compte de la commune par l'EPF-Smaf des immeubles cadastrés D 1372, D 1034 et D 1035 de 89,00 m², 84,00 m² et 397,00 m² (terrains sur lesquels étaient construits et qui avoisinaient le café-restaurant de Mme Gilberte Picandet) afin de préparer l'aménagement de la Place de la Mairie a été prise lors du conseil municipal de septembre.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal a approuvé le rachat par acte administratif, a accepté le règlement définitif du restant dû, et par une nouvelle délibération, désigne Marie-Laure REDON, première adjointe comme signataire de l'acte.

Cession caserne au SDIS du puy de Dôme

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réforme de la politique patrimoniale engagée par le SDIS du Puy-de-Dôme

UNE ANNÉE DE VIE COMMUNALE

(SDIS63). Celle-ci consiste notamment à acquérir en pleine propriété le terrain et le bâtiment mis à disposition du SDIS par la commune sur lequel le SDIS a effectué des travaux dont le montant est supérieur à 100 000,00 €.

Par courrier en date du 3 septembre 2014, Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil d'administration du SDIS, a souhaité que la commune puisse céder pour l'euro symbolique au SDIS du Puy-de-Dôme à la fois la parcelle cadastrée en section YD 37 (partie A), d'une superficie de 578,00 m² et le Centre d'Incendie et de Secours implanté sur ladite parcelle.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de céder, en pleine propriété et pour un euro symbolique au SDIS63 la parcelle ainsi que le Centre d'Incendie et de Secours, évalués à 60 000,00 € selon l'avis établi par les services des Domaines.

Les frais afférents uniquement à l'établissement de l'acte de cession seront supportés par le SDIS63.

Le Conseil autorise le maire à signer l'acte notarié et tout autre document connexe.

Réservation et règlement des salles communales

En raison de nuisances sonores constatées par une riveraine de salle, le règlement a été revu en profondeur pour l'ensemble des salles de la commune.

Les personnes souhaitant réserver une salle en 2015 devront prendre contact avec le secrétariat de mairie où un formulaire à remplir leur sera donné dans l'attente qu'un responsable de salle les rappelle.

Les points forts du nouveau règlement, qui devra permettre un meilleur respect de la quiétude des riverains, sont les suivants :

- Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous location et mise à disposition formellement interdites et motifs de rétention de la caution),
- Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location,
- Augmentation de la caution qui passe à 500 € pour toutes les salles et qui ne sera pas restituée en cas de nuisances sonores,
- Dépôt d'arrhes correspondant à 50 % du montant de la location,
- Augmentation des tarifs de location : Saint Ignat 300 €, Buxerolles 150 €, Champeyroux, Tyrande et Villeneuve l'Abbé 100 €,
- Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur,
- Baisse de la musique à partir de 23h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passé cette heure) et extinction complète à 3h du matin

Le règlement détaillé sera envoyé aux associations et sera donné à lire et à signer aux preneurs.

Cérémonie en l'honneur de notre centenaire

Mme Duret Clémence, du village de Buxerolles, va fêter ses 100 ans le 6 novembre 2014. A cette occasion, la Municipalité organise, samedi 8 novembre 2014, un goûter d'anniversaire à l'EHPAD « l'Ombelle » de Maringues (qui met à disposition sa salle des fêtes). Sa famille, ses amis et ses proches voisins sont conviés pour partager ce moment et le célébrer comme il se doit.

Questions diverses :

- Une subvention, Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a été accordée par l'Etat pour l'aide au financement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) nécessaires à la réhabilitation de l'ancien presbytère, projet mené désormais par la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat qui en a la compétence.

- Le projet d'aménagement de la place de Saint Ignat est prévu pour 2016 avec l'appui technique du Conseil général.

Le SIEG, auquel la commune adhère, subventionnera en partie l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication.

- Le SIEG finance également en 2015 l'enfouissement des réseaux au village de Villeneuve l'Abbé, place du vieux chêne et sur une partie de la route d'Ennezat.

- Le Syndicat de Basse Limagne va entreprendre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au village de Villeneuve l'Abbé en le branchant sur la canalisation qui passe sous l'ancien pont de Buxerolles.

- Une réunion d'informations concernant le projet de rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est proposée à l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat mercredi 12 novembre.

- Le 11 novembre, le rassemblement est prévu à 10h20 place de la Mairie pour ensuite se rendre au monument aux morts afin de procéder au dépôt de gerbes. La musique d'Entraigues « l'Epi d'or » accompagnera le défilé.

Un vin d'honneur sera offert à la population à l'issue de la cérémonie.

- Suite à l'implantation d'un arrêt de bus pour les enfants du village de la Côte Rouge allant au collège de Maringues jugé dangereux en raison du manque de visibilité et de la traversée de la route, un courrier a été adressé par le maire au Conseil général avec copie aux familles concernées.

- L'EHPAD d'Ennezat réorganise le service de portage des repas à domicile à compter du 1er janvier. Ils seront à nouveau confectionnés sur place et livrés en liaison chaude.

Un projet de restructuration des bâtiments de l'EHPAD « Le Bosquet » est étudié par l'OPHIS et le CIAS.

- Le jeu (toboggan, mur d'escalade...) acheté pour le village de Saint Ignat sera implanté derrière la salle des fêtes courant novembre, en fonction des conditions météorologiques.

- L'achat d'une stèle en mémoire des membres d'équipage de l'avion qui s'est écrasé à Saint Ignat la nuit du 26 au 27 juillet 1944 est en projet.

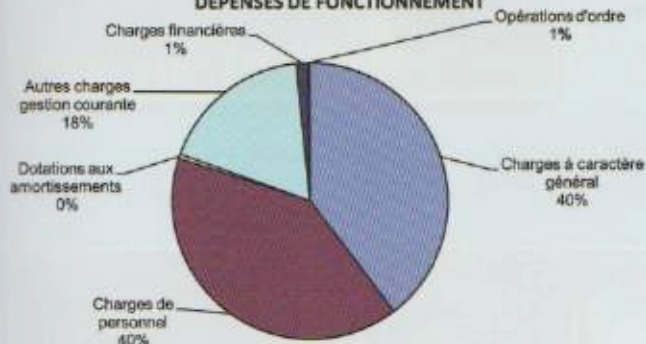
COMPTE ADMINISTRATIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	216 463,61 €
Charges de personnel	219 709,25 €
Opérations d'ordre	2 764,00 €
Autres charges gestion courante	97 603,89 €
Charges financières	7 451,48 €
Dotations aux amortissements	981,44 €
Total	544 973,67 €

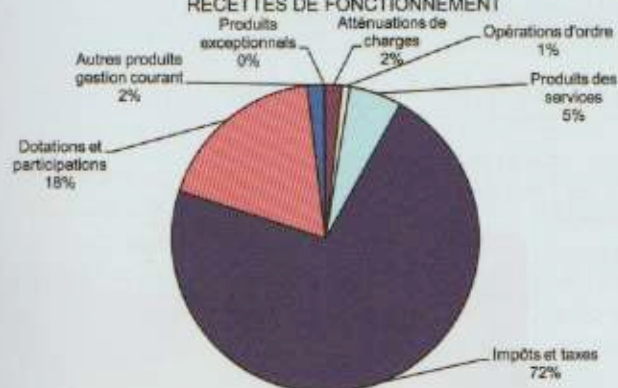
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES

Atténuations de charges	13 557,64 €
Opérations d'ordre	6 254,49 €
Produits des services	41 574,39 €
Impôts et taxes	541 199,25 €
Dotations et participations	136 573,33 €
Autres produits gestion courant	13 155,31 €
Produits exceptionnels	729,62 €
Total	753 044,03 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

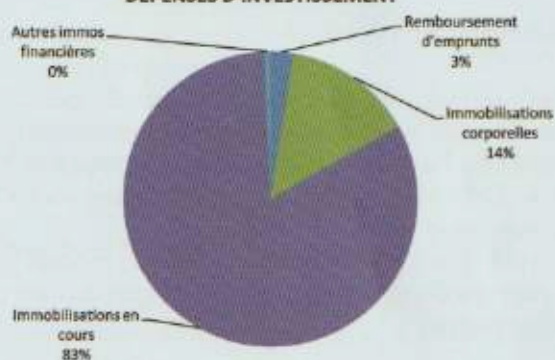


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	20 705,91 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	112 539,38 €
Immobilisations en cours	656 454,27 €
Autres immos financières	4 764,36 €
Opérations d'ordre	0,00 €
Total	794 463,92 €

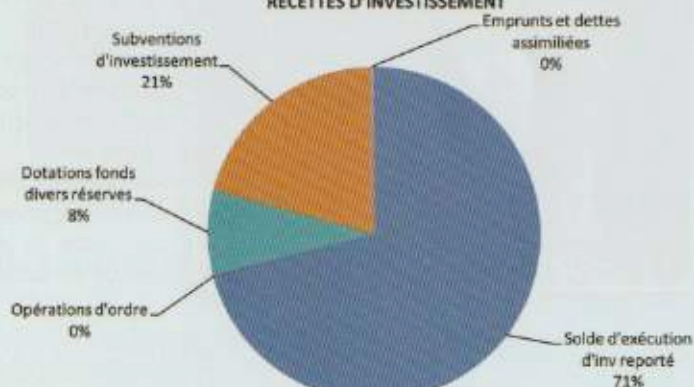
DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES

Solde d'exécution d'inv reporté	284 250,71 €
Virement de la section de fonct	0,00 €
Produits des cessions	0,00 €
Opérations d'ordre	981,44 €
Dotations fonds divers réserves	33 273,27 €
Subventions d'investissement	82 404,00 €
Emprunts et dettes assimilées	838,00 €
Total	401 747,42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Visite sur le terrain

Les membres du conseil se sont réunis samedi 26 avril pour un tour des villages. Le but de cette sortie matinale était de dresser l'état des lieux des travaux réalisés durant le mandat précédent et les projets à venir dans les différents villages de la commune.

Nous avons commencé par le village de Saint Ignat avec la visite des ateliers municipaux, de la caserne des pompiers et de la station d'épuration, pour nous rendre ensuite à Tyrande avec les jeux installés sur la place devant la salle des fêtes et les limites de la commune dans le marais. A Villeneuve l'Abbé, le maire a montré aux élus une parcelle de terrain où de nouvelles constructions nécessiteraient des prolongations de réseaux.

La visite s'est poursuivie à la Côte Rouge avec les travaux de voirie à réaliser. Elle s'est terminée par l'école de Champeyroux avec la visite de l'agrandissement et des aménagements de l'école.



Extension de réseaux à Villeneuve L'Abbé

Rue de l'Abbaye

Des travaux d'extension de réseaux pour l'alimentation de nouvelles constructions ont été réalisés par l'entreprise Guittard avec la participation de la SEMERAP, du SIEG et de France Télécom pour un montant global de 12 108, 60 € HT.

Ils comprenaient l'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable, électriques et téléphoniques.



Travaux de voirie réalisés sur la commune

Rue de l'Ancien Four à La Côte Rouge

Cette rue, jusqu'alors en très mauvais état, a été aménagée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 31 055 € HT : Décaissement complet sur 40cm, réglage et compactage puis pose de bordure de trottoir sur un côté et d'une tranchée drainante de l'autre côté. Réalisation des entrées en enrobé et pose d'un tricoche sur toute la rue, finition du trottoir en sable rose.



Chemin de Beaulieu à La Côte Rouge

Les travaux ont été également réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 22 335 € HT : Scarification du chemin et remise en forme, ajout de matériaux puis compactage, finition de la chaussée ainsi que deux entrées en tricoche.

LES TRAVAUX COMMUNAUX



Rue des noisetiers à Champeyroux

La patte d'oie de l'entrée de rue a été reprise. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 4 624 € HT : Décaissement, pose de bordures de trottoir, enrobé et aménagement de l'entourage de la bascule.

Impasse du Tailleur à Champeyroux

Des travaux ont été réalisés pour empêcher le débordement des eaux pluviales venant de la rue dans une propriété privée. Ils ont été effectués par l'entreprise Eurovia pour un montant de 1 174 € HT : décaissement pour pose de bordures en ciment puis raccord en enrobé.

Travaux chemins ruraux



4 km 500 de chemins ruraux ont été repris dans le cadre du programme d'entretien des chemins ruraux de la commune :

- Un chemin au bas des Girardes à Tyrande
- Un des chemins reliant Tyrande à la Côte Rouge
- Un chemin à Villeneuve l'Abbé au nord de la Morge
- Le chemin reliant Buxerolles à Champeyroux

L'entreprise Charrin a réalisé ces travaux pour un montant de 17 642 €.

Afin de préserver ces chemins, il est demandé aux agriculteurs de ne pas manœuvrer sur ceux-ci lors des travaux des champs mais aussi à tous véhicules à moteur (voitures, motos, quads...) de respecter ces derniers.

Travaux réalisés à l'école communale

Aménagement de la cour de récréation

Une surface supplémentaire de 100m² en béton désactivé a été réalisée dans le prolongement du préau avec une tranchée pour drainer les eaux pluviales.

L'entreprise Guittard a effectué ces travaux pour un montant de 9 988,50 € HT



Traitement acoustique du réfectoire

12 cassettes absorbantes ont été disposées en périphérie de la salle de réfectoire sous le plafond pour améliorer les performances acoustiques.

L'entreprise « Traitement et correction acoustique » s'est chargée de cette mission pour un montant de 719,40 € HT.

Cette modification associée à beaucoup de discipline et de silence permettra que le repas soit un moment de détente et de repos pour les élèves.

VIE DE LA COMMUNE

100 ans de Françoise « Clémence » Duret

Samedi 8 novembre, la municipalité de Saint Ignat a mis à l'honneur Mme Duret qui a fêté ses cent ans le 6 novembre 2014. Famille, amis, proches voisins, membres du conseil et personnel médical ont été conviés à la salle des fêtes de l'EHPAD « l'Ombelle ».

Françoise Duret, Barthélémy de son nom de jeune fille, est née le 6 novembre 1914 à Buxerolles. Françoise, à l'état civil, est appelée au quotidien Clémence. Elle est d'ailleurs davantage connue sous ce patronyme dans la commune.

Ces parents Claudine et Jean-Baptiste Barthélémy sont paysans. Elle a un frère Francisque né en 1913.

Malheureusement, sa famille est durement touchée par la grande guerre. Son papa, Jean-Baptiste, décède le 8 août 1916 à Verdun, laissant sa femme veuve avec deux très jeunes enfants à élever. Quelques années plus tard, sa maman se remarie avec Jean-Baptiste Tamisier. De cette union naissent, entre autres, Pierre et Marie-Antoinette.

Clémence reste jusqu'à l'âge de 22 ans à Buxerolles pour seconder sa famille dans les travaux agricoles et dans l'éducation des petits. Mais déjà, en femme déterminée, elle décide de les quitter pour mener sa propre vie, malgré les réticences de sa maman et de son beau-père.

Elle quitte Buxerolles et les siens le 27 mars 1936 pour partir travailler à Clermont-Ferrand. Elle passera 4 ans chez un biologiste clermontois où elle assure l'intendance du cabinet.

Elle rencontre alors Marcel Duret qu'elle épouse le 17 août 1940. Les cérémonies civile et religieuse ont lieu à Saint Ignat sous l'occupation.

De cette union, naissent deux filles : Madeleine, le 22 septembre 1942 et Michelle le 3 octobre 1946.

Clémence consacre alors son temps à l'éducation de ses filles et à son foyer installé dans le quartier de la Plaine à Clermont Ferrand. Marcel Duret travaille chez Capitan dans la fabrication des pâtes alimentaires.

Une fois ses filles élevées, Clémence décide de reprendre une activité professionnelle. Elle postule chez Michelin où elle est embauchée en 1960. Le critère pour être recruté était alors « d'avoir de bonnes jambes », ce qui était visiblement le cas de Mme Duret, à qui l'on répétait déjà qu'elle faisait beaucoup plus jeune que son âge !

Dans sa jeunesse, Clémence se déplace en mobylette. Mais le fait de voyager à deux mobylettes, une pour son mari et une pour elle, ne lui convient plus ; son mari ne circulant pas assez vite à son goût !

Une fois encore, elle prend les choses à bras le corps et commence l'apprentissage de la conduite de la voiture. Elle obtient son permis en 1965.

Ses deux filles lui font connaître la joie d'être grand-mère avec Stéphane, Cécile, Vincent, Olivier et Jean-François. (Ses petits enfants donneront eux-mêmes naissance à 12 arrières petits-enfants).

Clémence quitte l'entreprise Michelin en 1977 pour une préretraite, elle est alors âgée de 63 ans !

En 1980, Clémence et Marcel s'installent définitivement à Buxerolles pour y couler une retraite heureuse. Marcel a réalisé lui-même les travaux de rénovation de la maison familiale malgré sa très mauvaise vue.

Toujours très occupée, Clémence partage son temps entre la culture de son magnifique jardin toujours très fleuri, les visites à ses amis et aux malades, la pratique de la foi chrétienne et encore bien d'autres occupations. Active est l'adjectif qui la qualifie le mieux ! Clémence et Marcel forment un couple soudé. Ils sont connus pour leur altruisme et leur générosité.

Malheureusement, Marcel décède après une longue maladie le 3 septembre 1995. Clémence l'a accompagné jusqu'à la fin, le soignant même à domicile, assistée par des professionnels, durant 13 mois.

Clémence a pu rester à Buxerolles jusqu'en 2012, accompagnée à la fin par le service d'aide à domicile de la Communauté de communes et toujours soutenue par ces filles qui, même éloignées géographiquement, sont toujours très présentes.

Clémence conduit même sa voiture jusqu'en 2010, c'est à dire jusqu'à l'âge de 96 ans.

Depuis 2012, Clémence est installée à l'EHPAD de Maringues où elle coule des jours beaucoup plus calmes mais adaptés à sa condition physique.

Nous lui souhaitons de bien belles années et surtout de conserver toute sa vivacité d'esprit et son optimisme.

JOYEUX ANNIVERSAIRE CLEMENCE !





Le nettoyage de printemps

Personnes motivées et élus se sont retrouvés samedi 5 avril afin de procéder au désormais traditionnel nettoyage de printemps. A l'initiative du conseil municipal, le rendez-vous était fixé à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé. Après un petit café pour se donner du courage, les différents groupes sont partis le long des chemins en direction des vignes, des bords de Morge, de la Côte Rouge, Buxerolles, le marais de Tyrande ou Champeyroux. La trentaine de participants (certains sont arrivés après la photo), dont des enfants désireux de rendre la nature propre, a œuvré durant toute la

matinée. Deux voitures équipées de remorque ont fait plusieurs aller-retour à la déchetterie afin d'y déposer les déchets collectés.

Ecole primaire communale

Mardi 2 septembre 2014, 94 élèves ont repris le chemin de l'école. L'équipe enseignante reste inchangée.

Les répartitions sont les suivantes :

- Stéphanie Bacci (PS-MS) : 27 élèves
- Céline Cruz (MS-GS-CP) : 24 élèves
- Aurélie Porte, directrice, (CE1-CE2) : 21 élèves
- Clotilde Monnet (CM1-CM2) : 22 élèves

Mme Tabin assure la décharge de la directrice et Mme Pivry le complément du temps partiel de Mme Bacci.

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
garderie (horaires inchangés) : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
classe : de 9h à 12h et de 13h 30 à 15h45
TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires ; gratuites et non obligatoires mais sur inscription à l'année) : de 15h45 à 16h30.

Mercredi :
garderie : de 7h30 à 8h50
classe : de 9h00 à 12h00

Les tarifs de la garderie restent inchangés

- 1, 52 € la garde ou
- 30 € par mois au delà de 20 gardes

Le tarif de la cantine a changé :

- 3, 40 €



Le paiement de la cantine comme celui de la garderie se font au moyen de titres de recettes réglables au Trésor Public en début du mois suivant. Les repas sont toujours fournis par la cantine d'Ennezat.

Pour une gestion optimale, il est demandé de prévoir l'inscription des enfants pour les deux semaines suivantes. Un formulaire d'inscription est remis aux familles.

Une inscription à l'année est préconisée pour les enfants qui y déjeunent de manière régulière et continue.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est demandé à chacun d'être prudent aux abords de l'école, aussi bien au niveau de la circulation que du stationnement des véhicules.

Merci de laisser libre les emplacements réservés (stationnement handicapé et bus).

VIE DE LA COMMUNE

TAP

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité organise des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

4 agents communaux sont responsables de la préparation et du déroulement des activités. Il s'agit d'Alice De Brito, Maryse Potin, Vanessa Seguin et Sandrine Semonsut. Elles interviennent après le temps de classe de 15h45 à 16h30.



- Les coccinelles (avec Vanessa ou Sandrine) : les plus petits composent ce groupe. Ils ont réalisé diverses activités artistiques.



Cette année, les enfants ont été répartis en 3 groupes en fonction de leurs choix d'activités. Chaque groupe a choisi son nom.



- Le 2^e groupe se nomme « les grenouilles » (avec Alice ou Sandrine) : Ils ont appris des chants portugais, fait des jeux de société et des jeux extérieurs. Ce groupe a également mené un projet en partenariat avec le Centre Médical Infantile (CMI) de Romagnat. Ils ont réalisé des décorations de Noël pour les offrir à de jeunes polyhandicapés afin qu'ils décorent leurs salles d'activités pour les fêtes. Sensibilisés sur la différence et le handicap, les petites « grenouilles » leur ont adressé une très touchante lettre de présentation.

Pour récompenser ce généreux cadeau, la Municipalité a décidé d'adresser un don au centre afin que du petit matériel adapté soit acheté.

- Le 3^e groupe se nomme « les taureaux » (avec Maryse ou Sandrine) : Ils ont également appris des chants portugais et fait de nombreux jeux.



Notre comité des enfants de l'école de CHATPEYROUX. Nous avons entre 3 et 10 ans. Cette année, nous travaillons sur le thème de la différence et la solidarité. Noël approche et nous pensons que si il y a un moment où la solidarité est importante c'est bien celui-là !

Donc, durant notre temps d'activités périscolaires, nous avons décidé que cette année pour Noël, nous voulions faire quelque chose de bien, pas pour nous mais pour d'autres. L'ambuscade nous a parlé de vous les jeunes de PUY-GIROUX et nous avons décidé d'agir pour vous en essayant de donner un peu de Noël dans vos vies. Noël, c'est la fête du partage alors ça nous rend heureux de savoir que chaque objet que nous allons créer sera fait avec une attention toute spéciale pour vous. Nous avons hâte de vous faire parvenir le fruit de notre travail.

En attendant, nous pensons à vous. En vous envoyant tout notre courage pour vous aider à affronter la maladie.



Sur le temps de garderie, les plus grands ont bénéficié d'un atelier « jeux de société » proposé par la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat et animé par Hélène Coudeyras du centre de loisirs.

Les élèves de l'école de Champeyroux découvrent l'Afrique

Durant toute une année scolaire, les élèves de l'école de Champeyroux vont travailler sur les thèmes du respect, de la tolérance et de la différence. Les élèves des deux «petites» classes de la petite section au CP s'interrogent eux aussi sur ces thèmes à partir d'un travail autour de l'Afrique. Diverses lectures de contes africains et de documentaires sur les animaux et la vie en général en Afrique, fabrication d'instruments de musique et d'objets africains, productions en arts visuels à la manière des artistes africains rythment les journées d'école de ces 51 élèves. Grâce aux bénévoles de notre médiathèque, les enfants feuillettent de nombreux ouvrages sur l'Afrique et assisteront bientôt à un «raconte-tapis» dans les locaux mêmes de l'école. De plus, de septembre à décembre, ces mêmes élèves se sont essayés aux danses et aux percussions africaines, grâce aux interventions de Papou, Florence et Baba, membres de l'association Yékatoyé, finalisées par un joli spectacle mêlant danses, contes et percussions. Les enfants, tout comme l'équipe pédagogique, vivent à travers ce projet des rencontres et des moments inoubliables et fort enrichissants.



Voyage au Futuroscope

Au mois de juin 2014, les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 sont partis en voyage pendant 3 jours pour conclure leur projet sur le cinéma qu'ils avaient menés depuis le début de l'année. Deux jours ont été consacrés à la visite du Futuroscope avec la participation à deux ateliers pédagogiques. Le dernier jour, une visite du château d'Azay le Rideau était au programme. Les enfants ont été enchantés de leur petit périple et sont prêts pour de nouveaux projets...

Projet Gospel

Cette année, l'école travaille sur la discrimination et la différence. C'est pourquoi, les enseignantes de CE et CM ont mis en place un projet autour du GOSPEL.

Les enfants présenteront leur travail lors d'un concert avec le groupe AMAZING SINGERS le vendredi 19 juin à la salle des fêtes d'Entraigues. Nous vous attendons nombreux...

L'APE : Association des Parents d'Elèves

Cette association a vu le jour il y a de nombreuses années déjà, afin de récolter des fonds qui servent à financer des projets de l'école. Son but étant de permettre à tous les enfants de l'école de participer à des événements sportifs ou culturels ainsi que des sorties scolaires à moindre coût.

Pour cela, plusieurs manifestations sont organisées tout au long de l'année scolaire; avec le soutien de l'équipe enseignante, de la municipalité, du conseil général, et surtout des parents, sans qui rien ne serait possible...

Ainsi, grâce à l'investissement de chacun, l'APE a pu faire de nombreux bénéfices pour l'année scolaire écoulée. De ce fait, plusieurs beaux projets scolaires ont pu voir le jour, tels qu'un séjour au Futuroscope sur deux jours pour les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2, ou encore une visite du château de Tercillat (dans la Creuse) pour les classes de PS, MS, GS, CP. Une sortie cinéma, avec visite et explications du fonctionnement de la salle de projection ont également ravi les classes de la PS au CP.

L'APE participe aussi au financement des séances de piscine, ainsi qu'à l'achat de jouets pour les enfants.

Cette année encore, plusieurs manifestations telles qu'une bourse aux jouets, un loto, une bourse aux vêtements, une vente d'objets de Noël personnalisés avec les photos des enfants, une journée pétanque, une vente de beignets et la kermesse de fin d'année seront organisés. Nous espérons trouver à nouveau un accueil chaleureux à chacun de ces événements, qui permettront à tous les enfants de pouvoir profiter des beaux projets portés par les enseignantes.



VIE DE LA COMMUNE

Nous tenions alors à remercier très sincèrement toutes les personnes qui permettent à chaque fois, par leur investissement, la réalisation de ces divers événements. Afin de continuer à proposer le meilleur à nos enfants, en réduisant au maximum la charge aux parents, nous comptons plus que jamais sur vous !

Chaleureusement,
Les membres du bureau de l'APE.



Inauguration extension Ecole de Saint Ignat

Samedi 14 Juin 2014 a eu lieu l'inauguration de l'extension des bâtiments de l'Ecole Publique de la commune, à Champeyroux.

En présence de M. André Chassaigne, député, MM. Jacques-Bernard Magner et Alain Néri, sénateurs du Puy-de-Dôme, M. Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil Général, M. Claude Boilon, vice-président du Conseil Général et président de la Communauté de Communes Limagne Ennezat, des maires des communes environnantes, des représentants de la Gendarmerie d'Ennezat, de M. le Percepteur, et des habitants de la commune venus nombreux, M. le Maire a présenté l'opération réalisée.

Suite à la création d'une 4^{ème} classe en 2011, le Conseil Municipal avait alors décidé la construction d'un nouveau bâtiment et d'infrastructures telles qu'une bibliothèque, un bureau pour la directrice, un local pour le personnel, un préau... Les travaux ont démarré dès la fin des classes de l'année scolaire 2012/2013 pour s'achever 8 semaines plus tard. Grâce à l'implication et à la bonne volonté de tous, tout était prêt pour accueillir les élèves et le corps enseignant dès la rentrée de septembre 2013.

Le coût de cette construction s'élève à 589.000€ HT, financés essentiellement par la Commune, par le Conseil Général à hauteur de 167.000 €, par l'état pour un montant de 96.200 €, et par le corps sénatorial à hauteur de 20.000€.



Tous les
élus locaux

se sont accordés pour noter que de tels investissements sont réalisés pour permettre aux écoles de continuer à dispenser à tous éducation et instruction pour préparer au mieux les citoyens de demain. Ils ont aussi souligné l'importance des nouveaux équipements de haute technologie dont bénéficie l'école de Champeyroux, tels que les tableaux interactifs.

C'est sous un soleil radieux que tous les participants à cette inauguration ont ainsi pu visiter l'ensemble des bâtiments, apprécier le matériel pédagogique dont profitent les enfants de notre commune, découvrir leurs réalisations ainsi qu'une exposition de toutes les photos de classes des élèves qui sont ou ont été scolarisés à Champeyroux.



Cette matinée s'est clôturée par un vin d'honneur et un buffet organisés et offerts par le Conseil Municipal.

Médiathèque : Kamishibai, théâtre japonais

Vendredi 21 novembre, la médiathèque a bénéficié d'une animation destinée à un public jeunesse organisée par le réseau des médiathèques Limagne d'Ennezat.

Catherine Balevieux salariée à la médiathèque de Chappes et Colette Dizière bénévole à Saint-Beauzire ont proposé un « Kamishibai », théâtre d'images japonais prêté par la Médiathèque départementale. Deux histoires « Le Cado de Caro » et « La soupe à l'ail » ont été présentées par le biais de ce support. Les enfants ont également écouté la mise en voix de l'album « Le cadeau de l'ours ».

Le public s'est montré très attentif et a participé avec entrain. Un goûter était offert par la municipalité de Saint Ignat avant la représentation.

Mylène Béal, coordinatrice du réseau des médiathèques et salariée de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, organise avec l'aide de son assistante, Annick Nadot, l'ensemble des animations du réseau.



Une fois de plus, il faut souligner l'engagement et la disponibilité des six bénévoles, Régine Croizet, Aline Faye, Michelle Perry, Anne-Marie Rougier, Marie-Paule Thave et Simone Varenne-Paquet. Nous les remercions pour leur dévouement.

Pour rappel les horaires d'ouverture de la médiathèque sont les suivants : mercredi de 17h à 19h et vendredi de 16h30 à 18h30. Le catalogue en ligne du réseau des médiathèques est disponible sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante : <http://www.ennezat-communaute.fr/services-intercommunaux/mediatheque/>

Le CCAS



Les vœux de la municipalité

Vendredi 10 janvier, le maire, l'ensemble du conseil municipal et les membres du CCAS étaient réunis pour présenter leurs vœux aux sapeurs pompiers du centre d'intervention, aux présidents des associations communales, aux enseignantes de l'école, aux personnels communaux, aux bénévoles de la médiathèque et aux nouveaux habitants. Etaient également associés à cette manifestation, Monsieur Claude Boilon, vice-président du conseil général, et les maires des communes de Saint Laure et Surat. A cette occasion, Monsieur le maire, après avoir rappelé l'ensemble des travaux réalisés, a particulièrement remercié l'équipe enseignante, les employés communaux et les élus qui se sont fortement impliqués lors de l'aménagement des nouveaux

locaux de l'école. Il a souhaité à chacun, malgré les aléas de la vie et le contexte économique difficile, de pouvoir continuer à vivre agréablement dans notre commune qui bénéficie d'un dynamisme associatif riche.

Avant de partager un moment de convivialité autour du buffet préparé par le CCAS, un hommage appuyé a été rendu à plusieurs habitants pour leur engagement actif et durable dans la commune.

Elie Malval et Jean-Claude Seguin ont reçu la médaille de la commune des mains de Philippe Cartailier, le maire et la médaille du conseil général des mains de Claude Boilon pour leur engagement au sein du conseil municipal : 19 ans pour Elie Malval et 25 ans pour Jean Claude Seguin. Monique Treillon et Jean-Claude Demay ont également reçu la médaille de la commune pour leur engagement associatif : 30 ans pour Monique Treillon dont 20 à la présidence du comité des fêtes et également 30 ans pour Jean-Claude Demay comme trésorier des compagnons du Four.



VIE DE LA COMMUNE

La galette des rois

Dimanche 12 janvier 2014, une quarantaine de personnes est venue partager la galette, et se souhaiter le meilleur pour la nouvelle année, toujours dans la bonne humeur. Monsieur le maire et l'équipe municipale ont également présenté à tous leurs meilleurs vœux.



Le repas du CCAS

Samedi 13 décembre, le CCAS a organisé le repas de Noël à l'attention des aînés de la commune. L'invitation est lancée à tous les habitants à partir de 65 ans.

91 convives, aînés et membres du CCAS ont dégusté un repas festif cuisiné par les traiteurs du « Gourmet Fiolant » d'Ebreuil.



M. le Maire a ouvert cette conviviale journée par un discours de bienvenue.

Les malades et les personnes ne pouvant pas venir, de plus de 70 ans, se verront remettre un colis par les membres du CCAS.

Des changements en 2015

En sa séance du 23 avril 2014 le conseil d'administration du CCAS a décidé :

- la suppression de la galette qui multipliait les manifestations de fin et début d'année
- le report à 70 ans pour la distribution des colis aux personnes qui ne viennent pas au repas. (Cela va également toucher les personnes qui ont eu 65 ans en 2013 et qui ont ou auraient bénéficié d'un colis l'an passé)
- à l'occasion de la distribution du bulletin municipal aux anciens de la commune résidant en maison de retraite des environs, une friandise leur sera remise.

Les Sapeurs Pompiers



L'année 2014 au Centre d'Intervention de Saint Ignat s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec un nombre croissant d'interventions par rapport à l'an dernier. Nous approchons la centaine de sorties.

Pour maintenir une belle cohésion, nous avons réuni nos actifs et nos anciens lors d'une visite au Puy du Fou au début de l'été, qui s'est très bien passée.

Afin de nous maintenir opérationnels, des manœuvres ont lieu chaque premier dimanche du mois. Elles ont pour but de nous

regrouper pour suivre une formation continue aux gestes de secours.

Vous avez plus de 16 ans et souhaitez nous rejoindre au centre d'intervention de Saint Ignat/Surat/Saint Laure, le meilleur accueil vous sera réservé.

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint Ignat/Surat/Saint Laure vous remercie de l'accueil réservé à ses pompiers lors du passage du traditionnel calendrier et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



Les cérémonies commémoratives



Comme chaque année la municipalité a organisé les commémorations des grands événements qui ont marqué notre histoire.

- Victoire du 8 mai 1945
- Fête nationale le 14 juillet
- Armistice du 11 novembre
- Journée nationale d'hommage aux morts d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre

Afin que le souvenir se perpétue, toute la population est invitée à se joindre aux élus, aux pompiers, aux anciens combattants et employés communaux.

Cette année à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, le maire monsieur Philippe CARTAILLER et son conseil municipal ont souhaité remettre à monsieur Yves (dit Vivi) REDON la médaille du combattant.

Yves Redon est incorporé le 1^{er} septembre 1961, il a fait 4 mois de classe à Philippeville (Algérie). Il part ensuite le 1^{er} janvier 1962, à la frontière marocaine pour rejoindre le Peloton Mixte Avions et Hélicoptères.

Démobilisé le 1^{er} mars 1963, il a reçu la carte du combattant.

Le diplôme de la médaille commémorative des opérations de sécurité et maintien de l'ordre avec agrafe « Algérie » lui est remis le 8 février 1963 par le chef d'escadron TIXIER, commandant la 70^{ème} Compagnie du quartier général ainsi que le certificat de bonne conduite.

Le 9 avril 1973, il a reçu le titre « reconnaissance des services rendus à la nation », pour opérations de sécurité et maintien de l'ordre en Afrique du Nord.



VIE DE LA COMMUNE



A chaque manifestation, toujours accompagnée par la Musique d'Entraigues, les enfants de l'école sont associés en portant une des gerbes de fleurs qui sont ensuite déposées devant les monuments.

C'est l'occasion de se souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre Liberté.

A l'issue de chaque cérémonie un moment de convivialité est offert.

A l'occasion du 14 juillet un repas champêtre est organisé et rassemble de plus en plus d'habitants.



Course de la fête de l'ortie

Le 4^e prix cycliste de la fête de l'ortie a été organisé lundi 8 septembre par le VS Beaumontois sur un circuit allant de Champeyroux à Saint Ignat puis Villeneuve-l'Abbé.

Cent-trois coureurs ont participé à ce grand prix, certains sont venus de loin.

En 4^e catégorie, le vainqueur est Didier Jacquet de Saint Martin de Crau (13) qui devance Maxence Manallen de Montmarault et Henri Audebert d'Aigueperse.

En 3^e catégorie, le premier est Christophe Carriou de Cournon, Frédéric Barjettas termine 2^e et Georges Mancini de l'ECCF est 3^e.

En 2^e catégorie, la victoire revient à Charles Lautard de Riorges (42), 2^e Paul Ducaussaud de Felletin (23), 3^e Eric Santia de Cournon, 4^e Franck Espagnol de Châtel-Guyon.

En première catégorie : 1^{er} Romain Dekaezmaker de Rides (38), 2^e Francis Boutot de Toches (14), 3^e Philippe Chassaing de Lezoux, 4^e Cyril Guillaumont du VC Castelpontin.

Les récompenses ont été remises à la salle de Villeneuve-l'Abbé, en présence du maire, de Paul Caylar, président du VS Beaumont, et de Claude Fournial, organisateur pour le VS Beaumontois de ce prix cycliste.



Cyclo randonneurs clermontois

Les cyclo randonneurs clermontois s'étaient donnés rendez-vous dimanche 1^{er} mars 2014 à la salle des fêtes de Buxerolles.

M. Rodier Jean-Claude, président du club, Gabriel Queron, vice-président de l'Office Municipal du Sport et des membres étaient présents.

La coupe de la mairie a été remise par Marie-Laure Redon au doyen du Club de Bellerive sur Allier, M. Bonjean.

De nombreux clubs ont fait escale à Buxerolles pour une collation : les clubs de Bellerive, Mozac, Sayat, Cournon, Pont du Château, Chamalières...

Cette concentration de printemps a réuni une centaine de participants (dont 10 féminines et 8 jeunes de moins de 15 ans).

Le rendez-vous est fixé le 1^{er} mars 2015 à Villeneuve l'Abbé.

Pour remercier la commune de mettre à disposition gracieusement une de ces salles les cyclo randonneurs clermontois ont fait un don au CCAS.



Commémoration du 70^{ème} anniversaire du crash des deux LANCASTERS

Rappel historique

Partis d'Angleterre à 21h le 26 juillet 1944 pour aller bombardier des installations ferroviaires à GIVORS, la mission s'est déroulée de nuit pour éviter tout repérage. Ils étaient 180 avions (171 Lancasters, 9 Mosquitos) et 1215 hommes.

Arrivés sur la France, ils ont rencontré un front orageux sur la moitié du pays, ce qui rendait difficile la navigation. Aux abords de l'objectif, deux avions se sont percutés. Dans ces cas là, les aviateurs avaient ordre d'abandonner la mission et de faire demi-tour. Toujours dans l'orage, quand ils eurent passé la montagne thiernoise, les deux équipages ont cherché à se poser dans la plaine de la Limagne. C'était leur seule chance car les appareils étaient déjà bien endommagés.

En faisant un dernier tour au dessus du village de Saint Ignat, et après avoir effectué un virage sur leur droite pour tenter un atterrissage, ils se sont à nouveau accrochés, perdant un moteur chacun de chaque côté de la route reliant Saint Ignat aux Martres sur Morge.



Malheureusement le premier avion est tombé à proximité (chemin transversal reliant la route des Martres sur Morge à celle de Surat) et a en partie brûlé. Le second s'est écrasé à environ 1500m de là sur la route de Surat à Pagnant, perdant de nombreux morceaux dans le marais. Tous les membres des deux équipages ont péri (7 hommes par avion) dans le crash.

Les aviateurs du premier avion tombé à Saint Ignat ont été inhumés au cimetière des Carmes à Clermont-Ferrand. Les membres de l'équipage de l'avion tombé à Surat ont été, dans un premier temps, enterrés sur place dans le cimetière communal, puis transférés au cimetière de Mazargues à Marseille.



Commémoration

Une commémoration a eu lieu les 25 et 26 juillet 2014 sur les deux communes de Saint Ignat et Surat en présence des familles de certains aviateurs, des représentants des deux municipalités et des porte-drapeaux des anciens combattants.

Le vendredi soir 25 juillet, une conférence, ouverte à tous les habitants des deux communes, a présenté de façon très détaillée les circonstances du crash.

Cette présentation extrêmement intéressante et captivante a réuni environ 150 personnes unanimement ravies de s'être déplacées.

Le samedi 26 juillet, deux cérémonies se sont déroulées dans les deux communes de Surat et Saint Ignat autour des stèles commémoratives et en présence des familles. Deux conseillers municipaux de Saint Ignat ont interprété avec talent le chant des partisans.



VIE DE LA COMMUNE



En souvenir des 14 aviateurs alliés britanniques, canadiens et australiens disparus lors de la perte des deux bombardiers Lancaster près de ce lieu le 27 juillet 1944.

De la part de leurs familles et amis lors du 70ème anniversaire.

Avec notre sincère gratitude à la commune d'avoir tant honoré nos proches.

Grâce à la générosité des familles de ses deux équipages deux bancs publics rappelant le souvenir des victimes ont été installés dans chaque commune auprès des monuments aux morts.

Que tous les acteurs de l'organisation de ces journées particulièrement réussies et émouvantes, qui sont, pour certains investis depuis plusieurs années, soient remerciés ainsi que la population qui a répondu présente.



Fleurissement des villages



La commission « Environnement » a poursuivi son travail.

Les entrées de bourgs ont été fleuries, de nouvelles suspensions ont été accrochées et les parterres ont été habillés de très belles plantations.

L'attention est également attirée par des trottoirs très bien entretenus par les riverains eux-mêmes. Nous les remercions d'embellir ainsi leur village et encourageons tout le monde à le faire tout en laissant la place nécessaire à la circulation des piétons.

Dans cette même idée d'action citoyenne, la municipalité encourage les riverains à désherber manuellement leur devant de porte. En effet, la législation concernant l'usage des désherbants chimiques sur la voie publique évolue. Il sera bientôt interdit de les utiliser.

Une aide de chacun aura un effet très bénéfique sur l'ensemble du territoire.

Comité des fêtes



Loto : dimanche 18 novembre 2013

Cartons pleins pour le loto : le temps frisquet de l'après-midi du dimanche 18 novembre a invité les amateurs de loto à participer à la manifestation. Dès 14h30, la salle était pleine et les joueurs attendaient impatiemment le 1^{er} tirage. Après vérification du boulier, les parties pouvaient débuter. De beaux lots étaient prévus pour récompenser les plus chanceux : ordinateur portable (gagné par M. Pierre Laboiry), appareil photo numérique (remporté par Mme Sophie Lisay), caméscope (gagné par Mme Annie Delarbre), une nuit pour 2 personnes dans les cabanes des Combrailles (gagné par Mme Virginie Pénit) etc... Les enfants n'étaient pas oubliés puisqu'une partie leur était réservée, avec comme lots : tablette numérique, jeu de société... Un lot de consolation récompensait les plus malchanceux.

Aux entractes, les joueurs pouvaient, comme à l'accoutumée, déguster les crêpes préparées par les membres du Comité des Fêtes.

Marché de Noël : Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre

Avec près de 25 artisans et 10 stands alimentaires, le marché de Noël présentait un large éventail de produits. Ainsi étaient proposés à la vente : des objets en cuir, en pâte à sel, de la céramique, des bijoux, des fleurs séchées, des écharpes, des savons, des bougies, de l'onglerie, des fleurs etc... il y en avait pour tous les goûts !

Sous le parquet salon, on pouvait déguster du vin, du foie gras, des fromages d'Auvergne... et découvrir le safran.



En extérieur, 2 stands permettaient soit d'emporter de quoi se désaltérer avec du jus de pommes pressées sur place, soit de décorer sa maison pour Noël avec le traditionnel sapin.



Le dimanche de 10h30 à 12 h et de 15 h à 17 h, les enfants pouvaient se faire photographier en compagnie du Père Noël qui était de passage à St Ignat ! Tout au long de ces 2 jours, une collecte de peluches, jouets et livres était organisée afin d'avoir une pensée envers les plus démunis, collecte reversée au Secours Populaire.

Durant ce week end, vin chaud, enveloppes surprises, tombola, buvette... étaient proposés par les membres du Comité des Fêtes.

Buffet de l'Amitié

En raison d'une météo défavorable au printemps 2013, le concours des maisons fleuries avait dû être annulé. Un buffet de l'amitié rassemblait membres du Comité, amis, personnalités et bénévoles.

Au cours de la soirée, Monique Treillon remerciait l'ensemble des membres du Comité pour leur implication dans l'organisation des manifestations et tous les bénévoles pour leur aide, elle lançait également un appel aux bonnes volontés supplémentaires.

Ainsi, pour 15 ans de présence au sein du Comité, Jérôme Duissard et Patrick Palmier se voyaient remettre médaille et diplôme.

Fleurs et présents étaient également remis à Marinette Murat pour 29 ans de présence au sein du comité et pour une retraite bien méritée.

Félicitations et remerciements pour son dynamisme, son aide, sa présence, sa gentillesse...



VIE DES ASSOCIATIONS

L'incontournable potée : samedi 15 février 2014

Trente ans sépare la 1^{ère} potée organisée par le Comité des Fêtes et celle préparée le samedi 15 février 2014.

Cette soirée a, encore une fois, connu un beau succès. La présidente débutait la soirée en remerciant la nombreuse assistance et évoquait les noms de Jean Duissard « qui était maire à l'origine de la création du Comité », d'Annick Demay « qui, sans hésiter, est devenue la 1^{ère} présidente du Comité »,



La préparation des tartes



de Pierrot Gagnevin « figure incontournable de St Ignat », de Robert Palmier « maire qui nous a toujours apporté son soutien et son aide ».

Puis place à la potée qui régala tous les invités. Tartes aux pommes et bouillie, préparées « maison » terminaient le repas, le tout arrosé d'un bon petit vin (à consommer avec modération). Après le café, au rythme de la musique, les convives s'en donnèrent à cœur joie une bonne partie de la nuit. Pour une première fois, l'ensemble des membres du comité était costumé, ainsi qu'un grand nombre de convives et d'enfants.

Une soirée des plus conviviales où une bonne ambiance n'a cessé de régner (aidée par un animateur musical des plus sympathiques !)

Place à la prochaine édition !

Marche et vide-grenier : dimanche 15 mai 2014

C'est par un dimanche extrêmement venté et une météo incertaine que s'est déroulée la 2^{ème} brocante et la marche.

Dès 7 h la brocante avec sa cinquantaine d'exposants s'était installée à Buxerolles près du four et de la salle polyvalente. En raison effectivement de la météo capricieuse, le nombre de marcheurs était réduit. Dommage ! car les 2 parcours de 7 et 11 km proposaient une agréable balade dans la plaine de la Limagne, ainsi qu'une pause pour un ravitaillement à la salle de Tyrande.

La recette de la journée a été reversée à l'ACTE Auvergne- Hopital Estaing à Clermont -Ferrand.

Une cueillette d'ortie bien avant la fête

Avant la grande fête de l'ortie en septembre, le samedi 24 mai 2014, l'ensemble des membres du comité, aidé de bénévoles ont « retroussé leurs manches (juste un peu car aïe ça pique l'ortie !) » pour ramasser, trier, laver et faire cuire les jeunes pousses d'ortie. La préparation est ensuite conservée et servira de base à la réalisation de la soupe, des cakes, des madeleines ...

Chaque année les « spécialistes en cuisine » innovent et tentent de nouvelles réalisations : cookies chocolat/ortie, cakes salés bleu d'Auvergne / ortie, crêpes ...

La date du tri coïncidant avec l'anniversaire de Jérôme Duissard, l'ensemble de l'équipe lui fêtèrent un joyeux anniversaire et en profitèrent pour faire une pause (bien mérité) autour d'une excellente forêt noire !



Un beau geste du comité



Samedi 12 juillet 2014, en présence du maire Philippe Cartaller, de membres de l'ACTE Auvergne (Jacques Fournet-Fayard et Evelyne Seneret), du papa d'un enfant malade, le comité des fêtes a remis un chèque de 800 € à l'ACTE.

Entre 40 et 50 nouveaux cas par an d'enfants malades sont traités au CRCTCP (Centre Régional de Cancérologie et Thérapie Cellulaire Pédiatrique). Ces enfants sont originaires principalement de la région Auvergne. L'ACTE est aidée par les dons de ses membres ou d'autres associations, par les produits de manifestations de toutes natures comme celle organisée par le Comité des Fêtes à Buxerolles (vide grenier et marche). Un grand MERCI pour les enfants.

Les 20 ans de la Fête de l'ortie et la 8ème journée du miel

Le Comité des Fêtes de Saint Ignat, avec l'aide de la municipalité, a créé et organisé la 1^{ère} Fête de l'ortie : c'était le 3 septembre 1995. L'année suivante, le 1^{er} septembre 1996, est créée la Confrérie des Amis de l'Ortie de St Ignat. Depuis, tous les 1^{er} dimanche de septembre, a lieu la Fête de l'ortie.

Les 6 et 7 septembre 2014 s'est déroulé un double événement : la traditionnelle fête de l'ortie et ceci pour sa 20^{ème} édition mais aussi les 30 ans du Comité des Fêtes. Aussi, le programme de la fête s'est vu rallongé et s'est déroulé sur 2 jours :

Le samedi : dès 19 h, 2 groupes musicaux se sont produits en plein air sur le podium : « Y'a qu'à danser » jeune groupe (moyenne d'âge 15 ans) de musiciens des années 80 et « The Jekylls » groupe de rock clermontois.

Durant plus de 2 heures, ambiance assurée devant un public conquis. Une météo douce permettait au public d'apprécier les 2 concerts, le groupe « Y'a qu'à danser » jouant même les prolongations pour le plus grand bonheur de ses fans !

Pour fêter les 30 ans du Comité et terminer cette soirée, un feu d'artifice était offert aux visiteurs.



La buvette était tenue par les membres du Comité dont certains eurent une nuit un peu courte puisqu'il a fallu enchaîner avec la fête de l'ortie et du miel le lendemain

Dimanche 7 dès 5h30, arrivée des premiers exposants pour la brocante. Sous un soleil radieux, plus de 100 exposants ont participé à cette journée.

Egalement en place depuis tôt le matin, l'équipe « du service » était prête à servir les nombreux repas sous le barnum : entrée, tripe ou beufs accompagnés de sauce à l'ortie pour les personnes qui le souhaitent, fromage, dessert et pain de campagne à l'ortie.

A 10 h, ouverture officielle de la fête en présence du Conseiller général, des Maires du canton et autres personnalités invitées.

Début des animations musicales par la formation de cors de chasse : « Le Rallye - Trompes des Volcans » qui nous vient de Volvic.

De 10h à 12h, salle de la mairie, conférence sur l'efficacité et les vertus de l'ortie par Gérard Claeys, herbaliste et formateur en phyto-aromathérapie. Nathalie et Eddie Duzellier, quant à eux proposaient



un débat sur la vie des abeilles et sur l'univers d'une ruche.

A 15h, intronisation de M. Claude Boilon, Conseiller général dans la Confrérie des Amis de l'Ortie. Après avoir lu la phrase traditionnelle « Ortie ! Gentille ortie, toi qui as piqué mes mains mais bien davantage ma curiosité, je reconnais tes vertus médicinales et culinaires et je te promets fidélité. » et mangé une feuille d'ortie, il a reçu un chapeau, un bâton à son nom et une assiette à l'effigie de la confrérie. Ce qui porte à 25 le nombre de personnes intronisées. Philippe Cartaller, maire de St Ignat, s'est vu remettre un cadeau pour son aide et sa fidélité au comité avec 30 ans de présence tout comme la présidente, Monique. Puis ce fût le tour de « Papy ortie » Amédée Murat qui a souhaité « prendre sa retraite », mais qui a pendant de nombreuses années côtoyé et aidé le comité. Un diplôme sur du papier à impression d'ortie lui a été remis ainsi qu'un cadeau qu'il saura apprécier.

VIE DES ASSOCIATIONS

Après-midi très animé par les Flying Tractors, avec Sylvie à l'accordéon, quant à la Band'a Dub, avec près de 40 musiciens, elle déambula entre les stands pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Le stand de l'ortie, tenu par les membres du comité et de la confrérie, permettait de déguster sur place la soupe à l'ortie ou d'emporter quiche, confiture, pains, cakes, madeleines, savons... le tout à l'ortie. Un livret de recettes et conseils était également proposé.

En extérieur sous les barnums, et à l'intérieur de la salle des fêtes, différents stands d'artisanats, de produits bio, de produits du terroir étaient présents. Manège, châteaux gonflable, trampoline, promenade à cheval, chichis, crêpes, glaces italiennes... étaient également de la partie pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands (du moins pour les glaces !)

Durant toute la journée, tombola, élection du stand le plus attrayant...

Au micro, pour l'animation de la fête tout au long de la journée, on pouvait noter la présence d'un nouveau venu (très à l'aise dans son rôle d'animateur !) en la personne d'Eric Sardet.

La bonne humeur et les bonnes volontés de toute l'équipe et des bénévoles contribuèrent à la réussite de cette 20^{ème} édition.

L'ortie se plaît et a trouvé sa place à Saint Ignat.

Lundi 8 septembre, le vélo sport beaumontais organisait le 4^{ème} prix de l'ortie, sur un circuit allant de Champeyroux à saint Ignat puis à Villeneuve l'Abbé. 103 coureurs participaient à cette course.



Fermier d'or

Mercredi 24 septembre 2014, on retrouve les amis de l'ortie au sein du jury pour l'élection du « fermier d'or », manifestation organisée par la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme.

Cette année, Cécile Bertrand et Claudie Guilbaud étaient membres du jury dans la catégorie « yaourt » : 13 sortes de yaourts étaient à comparer : notion d'onctuosité, de fermeté, de goût : acide, âpre aigre... Monique, quant à elle, comparait les saucissons : couleur, texture, odeur, salage... entre 12 sortes. L'ensemble des appréciations du jury était consigné dans un livret. Cet après-midi permettait également la découverte de nouveaux produits comme la confiture à la lentille.

Atelier de loisirs créatifs

Mi-septembre, l'atelier de loisirs créatifs a réouvert ses portes. Le nombre de participants est croissant puisque cette année 8 personnes sont présentes chaque mardi de 19 h à 21 h. Le travail est sérieux, la motivation est très présente tout ceci dans une ambiance conviviale où les crises de fou rire ne manquent pas. L'aquarelle, la peinture chinoise se marient très bien avec la mosaïque, le scrabooking ou le

collage de serviettes. Certaines apportent même leur tricot afin de terminer le pull indispensable à l'approche de l'hiver.

Depuis la création de l'atelier, notons la présence fidèle de Monique Oudart qui nous apporte, avec patience et gentillesse, son savoir-faire en ce qui concerne la peinture et qui nous aide à progresser efficacement. Merci Monique.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2015 et remercie encore une fois la municipalité et toutes les personnes de la commune et des alentours qui apportent aide et soutien.



Compagnons du four

Les compagnons du Four vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2015 !

L'année 2014 des Compagnons s'est terminée par la Fête du Pain avec son 2ème vide grenier. Le beau temps était au rendez-vous cette fois-ci et, ce fut un franc succès ce samedi 11 octobre ! Les pâtisseries, viennoiserie et traditionnels pâtés et pompes se sont bien vendus, et les chineurs et habitants locaux ont pu venir déguster la fameuse tripe et les tartes.



La brocante/ vide-grenier a attiré de nombreux exposants et

visiteurs et une présentation de voitures anciennes et de vieux tracteurs s'est tenue vers l'école. Les enfants de l'école de la commune ont pu venir voir le four et déguster un petit goûter.

Nous ne pouvons que remercier à nouveau les « Champerounaires » qui sont venus nous prêter main-forte ! Rien ne peut se faire sans vous !



L'année 2014 avait commencé quant à elle par l'Assemblée générale qui a vu la démission de 2 personnes et malheureusement aucun nouvel engagement mais qui a permis de faire le bilan plutôt très positif de l'année du trentenaire !



Le concours de Belote a eu lieu le 23 février 2014 à la salle des Fêtes de Saint-Ignat et a vu concourir 56 équipes motivées, qui sont toutes reparties avec un lot.



Le calendrier festif des Compagnons du Four s'est poursuivi par le

bœuf à la broche et l'aligot qui comme chaque année a connu un vif succès avec 190 convives le 29 juin. L'ambiance était très bon enfant comme de coutume ! La veille, la Saint-Jean a bien débuté avec la Fiesta Mouss'. Le temps a permis une belle fête mousseuse car nous avons été épargnés par la pluie et les orages ! Nous avons connu quelques difficultés techniques avec la mousse qui s'envolait lors des rafales de vent. Cela ressemblait à des volutes de neige : beau paysage estival !

Nous présentons toutefois, nos excuses aux personnes qui auraient été dérangées par ces tourbillons de mousse !

Pour pouvoir vous proposer toutes ses réalisations, l'Association des Compagnons recherche des membres bénévoles qui accepteraient de donner un peu de leur temps mais aussi de leurs idées !

Les Compagnons vous renouvellent leurs vœux pour cette année 2015 et vous souhaitent de profiter encore des bons moments à passer ensemble !

Alors, prenez vos agendas et n'oubliez pas les rendez-vous festifs des Compagnons !

VIE DES ASSOCIATIONS

Une journée « caté » de la paroisse Saint Michel vécue à Saint-Ignat

Le 22 mars 2014, au cœur du temps de Carême, 80 enfants et une quinzaine d'adultes se sont retrouvés à la Salle des Fêtes de Saint Ignat pour une journée de fête autour du sacrement du pardon. La matinée a été consacrée à la découverte du texte d'Evangile de la Samaritaine à partir de montages audio-visuels mettant en scène la rencontre de Jésus avec cette femme de Samarie. Par groupe d'âges, les enfants ont pu voir tour à tour un extrait d'un spectacle de théâtre biblique et un diaporama sur cette rencontre. Ce jour-là, une responsable de l'audio-visuel du service diocésain de la catéchèse nous avait rejoints. Elle a permis à tous d'apprendre à observer les détails importants de la mise en scène qui permettent de mieux comprendre cette scène et qui souvent nous échappent.

On proposa également aux enfants de découvrir et de contempler le tableau du peintre contemporain Arcabas sur la Samaritaine.

Après un bon moment de récré, tous ont été invités à découvrir leurs attentes, leurs soifs et à voir quelles soifs Jésus peut combler. Chaque groupe d'enfants en a choisi 2 qu'ils ont écrites sur une feuille en forme de grosse goutte d'eau bleue. Lors de la mise en commun, ils sont venus la placer sous le tableau découvert plus tôt.

La matinée s'est terminée par l'apprentissage d'un chœur parlé, une autre façon de présenter cette rencontre avec Jésus, chaque enfant disant un mot ou un groupe de mots et l'histoire se déroulant ainsi avec la contribution de chacun.

La météo étant assez clémente, les enfants ont pu profiter du temps de pique-nique pour jouer à l'extérieur de la salle sous l'œil attentif des parents venus en renfort pour veiller à ce que la récré se déroule sans souci.

En début d'après-midi, avec les catéchistes, les enfants ont réfléchi sur leur vie ; ils ont écrit leurs difficultés à aimer sur un papier en forme de goutte d'eau grise rapporté ensuite à la célébration (aide précieuse pour le moment de la confession).

Animatrices et enfants se sont enfin rendus à l'église de Saint Ignat pour vivre un temps de fête : reconnaître l'amour de Jésus et recevoir son pardon, témoigner de cet amour autour d'eux. La célébration fut très belle : les parents présents ont pu participer à cette fête en écoutant le chœur parlé redit par tous les enfants et en se joignant à la démarche des enfants venus plonger la main dans l'eau qui leur rappelait leur baptême et se signer. La journée se termina par un chant de louange repris par tous.

L'équipe de préparation et toutes les animatrices remercient sincèrement la municipalité de Saint Ignat pour le prêt de la Salle des Fêtes, - (sa proximité avec l'église facilite le déroulement de telles journées) -, tous les parents venus aider, Michelle qui a préparé et rangé l'église ainsi que les pères Devernois et Duboisset venus rejoindre le Père Terriac...

ESCM Foot



Le bilan sportif pour la saison 2013/2014 est très satisfaisant. L'équipe II avait pour objectif la remontée en division supérieure. Les joueurs de cette équipe ont parfaitement débuté la saison en enchaînant les victoires pour être leader de leur poule à la trêve (8 victoires pour 8 matches). La seconde partie de championnat sera identique. L'équipe II ne concédera qu'une seule défaite pour 15 victoires. (71 buts marqués, 15 encaissés). Objectif atteint avec la manière. L'équipe I avait pour objectif le maintien. Pour cette première saison à ce niveau, l'équipe I a réalisé un parcours honorable un peu en dents de scie. Elle termine 5^{ème} de sa poule, (10 victoires, 8 défaites).

Bravo à tous pour l'implication de chaque joueur

Au cours de l'assemblée générale du 15 juin 2014, la composition du bureau a été définie comme suit : Président M.GONCALVES José, secrétaire M.ALVAREZ Dominique, trésorier M.SEGUIN Joël. Membres : MM.BOROT Stéphane, GIRARD Aurélien, GRENET Roland, LIABEUF C., PERNET Stéphane, VEXENAT Frédéric.

L'ESCM fait partie du Groupement Formateur Limagne et compte 35 licenciés au sein du GFL. Le groupement a plus de 150 licenciés et présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. Le GFL est une école de Foot labellisée par le District du Puy de Dôme. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

Pour cette nouvelle année, l'effectif est de 75 licenciés dont 38 seniors.

L'équipe II a pour objectif le maintien. Le début de saison pour l'équipe II est décevant suite à une cascade de blessures. Le championnat est encore long. Les blessés retrouvant petit à petit le chemin du stade, l'avenir devrait s'éclaircir.

L'équipe I, elle, a parfaitement débuté son championnat en enchaînant les victoires. L'objectif de début de saison est largement

VIE DES ASSOCIATIONS



atteignable pour les deux équipes mais l'ensemble des joueurs doit rester concentré et mobilisé.

Juste une remarque. L'ensemble des clubs maintient le lien associatif au sein des communes. Aujourd'hui, nombre de clubs et/ou associations connaissent des difficultés par manque de finances, de bénévoles voire même de joueurs. Tous les sports sont touchés par cette réalité. Au niveau District du Puy-de-Dôme, le nombre de licenciés semble progresser ce qui est encourageant.

Le bureau de l'Entente Sportive œuvre pour que le club vive mais seuls nous n'y arriverons pas.



Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 ou au 04 73 63 87 67.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui par leur aide et soutien nous permettent de maintenir notre club en activité et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2015.

Venez nous retrouver sur notre site Internet : champeyroux.footeo.com

Entente Sportive Champeyroux-Chappes-Surat-Les Martres

Une année de changements pour le club de basket.



* Au niveau des membres dirigeants :

Le bureau a changé suite à l'assemblée générale de juin. L'écharpe de Présidente a été attribuée à Marjorie Vellard, épaulée par Sarah Planche en tant que Vice-présidente. Les clés du coffre ont été confiées à Candy Hassairi en qualité de trésorière.

U7	MERCREDI	16h15/17h00	ENNEZAT
U9	MARDI	17h15/19h30 (2 groupes en fonction du niveau)	CHAPPES
U11	MERCREDI	17h15/18h45	CHAPPES
U13	MERCREDI	17h30/18h45	ENNEZAT

* Au niveau des équipes jeunes :

Nouvelles directives du comité obligeant, les équipes jeunes qui évoluaient sous le nom de CTE (coopération territoriale d'équipe) évoluent désormais en tant que CTC (coopération territoriale de club). Les entraînements encadrés par des bénévoles ont lieu à la salle des sports de Chappes ou d'Ennezat en fonction de la catégorie.

* Au niveau de l'équipe sénior féminine :

Après d'excellents résultats sportifs la saison passée, les séniors féminines coachées par Caroline Person accèdent à la division supérieure et évoluent cette saison en Départementale I avec des nouvelles joueuses qui ont intégré l'équipe. Souhaitons à cette équipe une aussi belle saison que l'année dernière ou du moins le maintien dans cette division à laquelle elles viennent d'accéder.

Le club souhaite monter une deuxième équipe féminine pour la saison prochaine avis aux amatrices ; et amateurs si des hommes se sentaient l'envie de remonter une équipe masculine pour la saison à venir.

Toutes les personnes souhaitant s'investir au sein du club et auprès des équipes jeunes sont les bienvenues.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
Marjorie Vellard au 06.50.21.50.72

Nous vous attendons nombreux pour venir encourager les basketteuses et basketteurs.



VIE DES ASSOCIATIONS

Repas société de chasse Buxerolles-Tyrande-Saint-Ignat

Une quarantaine de convives se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager le repas offert par les chasseurs aux propriétaires terriens qui autorisent la chasse sur leurs terres. Roger Faye et son équipe leur ont fait déguster du lièvre, du sanglier et du daim.



Repas société de chasse Champeyroux-Villeneuve l'Abbé

Une soixantaine de sociétaires de Champeyroux et Villeneuve l'Abbé et propriétaires de terres agricoles qui autorisent la chasse sur leurs parcelles ont partagé un repas samedi 16 mars.

Au menu : terrine de lièvre, dos de cabillaud, civet de chevreuil, assortiment de desserts (tartes aux abricots, choux à la crème maison, brownies...), le tout cuisiné et servi par les chasseurs.



Le Canton d'Ennezat au fil du temps



En cette année du centenaire du début de la guerre de 14/18, l'association « Le Canton d'Ennezat au Fil du Temps » a organisé une exposition sur ce thème et plus particulièrement sur les hommes du canton qui y ont participé.

Cette exposition a été présentée dans toutes les communes du canton en commençant par Ennezat à l'occasion du Comice le 29 et 30 mars et en terminant par Clerlande au mois d'octobre.

Les visiteurs ont pu découvrir de nombreux objets (armement, élément de paquetage, monnaie d'époque, douilles d'obus façonnées par les poilus, médailles, ...), des photos, des documents, des livres.

La liste des 1410 mobilisés et les fiches individuelles avec les états de service des 277 soldats « Morts pour la France », classés par communes, occupaient la majeure partie de la salle. C'était, en effet, le cœur de l'exposition où chacun pouvait retrouver un peu de l'histoire de ses ancêtres pendant cette Grande Guerre.

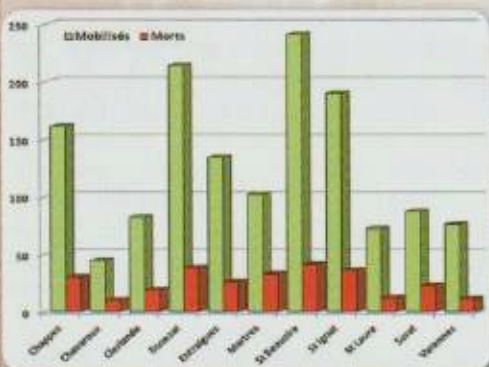
Différents panneaux rappelaient l'ampleur de cette guerre :

48,2 millions de mobilisés, 5,4 millions de morts, 12,8 millions de blessés pour les alliés.

73,8 millions de mobilisés, 9,5 millions de morts, 21,9 millions de blessés pour les alliés à l'Allemagne.

Aucune commune n'a été épargnée.

De nombreux documents et photos ont comblé la curiosité des visiteurs.



Ci-dessus, les chiffres pour notre canton

Pour mieux appréhender l'aspect humain de cette guerre, nous avons retracé l'histoire de Jules, soldat de Surat, au travers de ses lettres prêtées par son fils.

Le nombre de visiteurs, assez variable suivant les communes, a été plutôt inférieur à nos espérances ; ceci est peut-être dû au grand nombre de manifestations sur ce thème cette année.

Toutefois, l'intérêt suscité par l'exposition auprès des visiteurs méritait bien, à lui seul, le travail de recherche que nous avons effectué. En effet, les discussions entre « un ancien » expliquant à une personne plus jeune les liens de parenté entre un héros de cette guerre et les habitants de sa commune étaient passionnantes, tout comme voir des gens s'installer à une table et consulter pendant une heure ou plus les livres et documents présentés.

Les informations fournies par certains visiteurs nous ont permis de compléter nos documents ou rectifier quelques erreurs.

Nous avons « compilé » les informations collectées sur un CD qui peut encore être demandé auprès des membres de l'association.



VIE DES ASSOCIATIONS

VITAL' LIMAGNE

Cette année encore, l'association VITAL' LIMAGNE propose aux habitants de Saint-Ignat différents cours de gym. Le mercredi, de 19h30 à 21h, un cours complet est animé par Caroline. Son but, le développement des capacités cardio-pulmonaires, obtenu par des chorégraphies simples d'aérobic, et le renforcement de tous les muscles du corps par des exercices variés avec ou sans matériel.

Le jeudi, à partir de 19h15, un cours de SWISSBALL : Il se déroule sur un gros ballon, et grâce à la concentration et à la recherche de l'équilibre, un travail musculaire en profondeur permet un gainage permanent et l'adoption de bonnes postures.

A la suite, à 20h15, un cours de ZUMBA. Plus ludique, il est animé par Nora, une jeune femme dynamique et souriante ! Sur un mélange de musiques afro-latines, Nora offre le plaisir de se déhancher et de se défouler, avec des chorégraphies accessibles à tous. Vous êtes tous les bienvenus pour essayer un cours et l'adopter !



Pour plus de renseignements, contactez Caroline au 06-32-46-68-38 ou par mail: vital_limagne@yahoo.fr ou sur le blog : <http://vitalimagne.unblog.fr/>

Repas des anciens combattants



Roger Roche, président de l'association, a réuni les anciens combattants et leur femme mardi 28 janvier 2014 à la salle de Saint Ignat autour d'une tripe cuisinée par ses soins.

Les membres de l'association se sont également retrouvés autour d'un repas convivial le 3 avril au restaurant du Pont Joze.



Cet été, les grenouilles étaient à la fête !
De la pluie, de la pluie et encore de la pluie !

En raison des terrains détrempés, les organisateurs des intervillages, à leur grand désespoir, ont dû annuler les jeux et le repas prévus samedi 12 juillet à Saint Ignat.

Ce n'est que partie remise les petites orties ! Remotivez les équipes et préparez vous pour des rencontres encore plus attendues samedi 25 juillet 2015 à Saint Ignat.

VIE DES ASSOCIATIONS

Balades en Limagne d'Ennezat

Balades en Limagne d'ENNEZAT vous souhaite une très bonne année 2015

La saison 2013/2014, a été une année de transition par rapport aux 5 années précédentes.

- par la volonté de mettre en place une structure d'organisation,

- en proposant un règlement intérieur à un groupe de travail
- en menant une réunion mensuelle de façon à se retrouver un maximum de bénévoles, le jeudi étant le jour de convenance pour une majorité d'entre eux. Les dates de ces réunions étant connues un mois à l'avance au minimum, sauf en juillet et août.

Ces réunions ont été transcrites par compte-rendu envoyés par courriel à chaque bénévole.

- en proposant de nommer un responsable volontaire pour chaque activité et chaque manifestation.

- par la volonté d'avoir le soutien des nouvelles équipes municipales (élections de mars 2014)

- en demandant la désignation de conseillers municipaux délégués à Balinzat pour favoriser une relation conviviale et pour transmettre les besoins de gros entretiens des chemins de randonnées balisés et les irrégularités constatées (destruction de signalétique, disparition de pancarte, malveillance...).

- en ayant dans chaque commune, un support de reconnaissance de notre association,

- par affichage de nos manifestations (en placard ou sur site internet ou panneau lumineux) et la possibilité d'avoir des photocopies d'affiches ou autres à titre gracieux.

- un encart dans le bulletin municipal de Janvier pour les vœux des associations.

- en rencontrant les maires et leurs conseillers.

- par la volonté d'avoir, avec les nouveaux élus de la Communauté de communes, le soutien financier pour l'entretien des balisages et des signalétiques des chemins de randonnée, notamment des 5 circuits de l'office de tourisme et des 2 nouveaux circuits de découverte de Malintrat et les Martres d'Artière.

- Une demande de convention a été demandée à Mme Marie-Laure REDON en charge des associations et du patrimoine à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Nouveau circuit de randonnées implanté aux MARTRES D'ARTIÈRE



Prévision manifestations 2015 :

Fin janvier : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat

Mars : randonnée VTT Limagne d'Ennezat (Entre JAVOUL et BEDAT15)

Juin : randonnée patrimoine 8 km guidée

Août : soutien Ligue Contre le cancer circuit VTT (10, 20, 30 km)

Octobre : Manifestation dans le cadre du festival des Balades d'Automne (17 au 25 octobre)

Vendredi 6 Novembre : Assemblée générale,

Bureau saison 2014/2015

Président : G.JAMMET

Vice Président : Alain DEAT

Secrétaire : Brigitte JEAN

Adjointe : Cécile PEYRAILLER

Trésorière : Annick DAVAYAT

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean FERRAT 63720 Ennezat - Courriel : balinzat@orange.fr

Site: <http://balinzat.canalblog.com>

Courrier : Gilles JAMMET, 1 chemin des Marnes 63720 Les Martres/Morge 63720

Président : Gilles JAMMET, 0688496072

Repas de Buxerolles



D'autant plus que Didier Bodin, habitant de Buxerolles et ferronnier d'art, a réalisé de très esthétiques ornements placés par ses soins au-dessus de la porte du four.

Le beau temps étant de la partie, les enfants ont pu jouer à l'extérieur et balades et jeux de pétanque sont venus terminer l'après-midi. Une promenade en calèche a même été proposée aux plus jeunes.

Le lundi soir, une partie des convives s'est retrouvée pour déguster la fameuse soupe de poisson.

44 habitants des villages de Buxerolles et de la Côte Rouge se sont réunis dimanche 15 juin pour le traditionnel repas de village.

Le four avait été mis à l'honneur cette année encore avec ses très appréciées cuissons : pain, pommes de terre, viandes et tartes.



Repas du Four de Villeneuve l'Abbé



Fidèles à la tradition instaurée depuis plusieurs décennies maintenant, les habitants de Villeneuve l'Abbé se sont réunis le samedi 7 décembre 2013 dans leur salle des fêtes autour de victuailles toutes cuites dans l'ancien four. Après une entrée préparée par des bénévoles toujours actifs et nombreux, rôtis, pommes de terre au four, fromages et bien sûr pompes aux pommes et tartes à la bouillie sont venus compléter ce repas. S'en suivent, autour de friandises, des parties de cartes ou des discussions animées ponctuées de nombreux éclats de rire. Moment unique de partage et de bonne humeur, beaucoup d'entre eux ne rateraient ce rendez-vous hivernal sous aucun prétexte. Et rendez-vous est déjà donné pour le buffet d'été et le repas de décembre prochain.

Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé

Pour la 5^{ème} année consécutive, les habitants de Villeneuve l'Abbé se sont donné rendez-vous le dimanche 6 juillet 2014 pour leur buffet d'été. Pour cette formule, chacun apporte une salade, un plat, une quiche, un dessert... et c'est sous le grand chêne du village que cette année encore ils ont pu profiter les uns des autres et échanger des nouvelles. La pluie n'est venue ternir ce moment convivial qu'en toute fin de journée, précipitant un peu la fin des festivités sans toutefois faire renoncer les amateurs de pétanque qui, eux, ont tout de même tenu à terminer leur partie annuelle !



ÉCHOS DES VILLAGES

Repas village de Saint-Ignat

Cette année, nous n'étions que 24 personnes... petit comité mais qui n'a pas empêché la bonne humeur. Tout le monde a pu profiter pleinement de cette journée, papoter, échanger, apprendre à mieux se connaître. Pour changer de la traditionnelle pétanque, une partie de Molkky a été proposée, ce nouveau jeu a été une découverte pour beaucoup, après l'étonnement et la surprise, l'enthousiasme a été général et les rires nombreux. La partie s'est finie à la nuit tombée !



Bien sûr nous espérons rassembler plus de monde l'an prochain et nous acceptons toute proposition pour faire de cette journée annuelle un moment de rencontre où chacun a sa place et est le bienvenu.

Repas de Tyrande

Selon la tradition, le repas du village a eu lieu le dimanche de Pentecôte, soit le 8 juin. Il a rassemblé une cinquantaine de personnes, dont de nombreux nouveaux habitants, ainsi qu'une dizaine de jeunes enfants, tout cela dans une ambiance souriante et décontractée.

Le menu a réjoui tous les participants. Le soleil étant de la partie, l'après-midi s'est terminée par des parties de pétanque et une promenade en calèche pour les plus jeunes.



ÉCHOS DES VILLAGES

Repas de la rue des Vallots



Cette année encore, les 37 Vallotiers de Champeyroux se sont réunis dans une ambiance festive et gastronomique afin de célébrer cette vie de quartier si réputée par sa convivialité !

Après un repas arrosé comme il se doit, l'après-midi a été jalonnée de parties de jeux mêlant éclats de rire et challenges. Le barbecue nocturne a permis de restaurer l'ensemble de ces autochtones qui sont d'ores et déjà partants pour festoyer dans leur bonne humeur légendaire pour leur célèbre réunion de quartier !

Les nouveautés de cette année ont été déguisements et balades en voiture : une authentique 4L qui a fait le 4L Trophée ! Les enfants ont adoré !

Pour ce qui est des jeux : les équipes se sont bien battues et le classement a été particulièrement serré. D'ailleurs, je crois que, comme « l'école des fans », tout le monde a gagné !



Repas Quartier du lavoir à Champeyroux

Vendredi 23 mai, malgré une météo très maussade, les voisins de la rue du lavoir se sont retrouvés, chez un des autochtones, pour la fête des voisins.



Pizzas, saucisses, merguez et petits toasts arrosés d'un petit rosé (bu avec modération) sont venus ravir les convives. Bref, une belle soirée !

Salles communales

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité, exclusivement par des personnes résidant dans la commune.

En raison des nuisances sonores dénoncées par certains riverains, le règlement a été revu en profondeur pour l'ensemble des salles de la commune.

Les personnes souhaitant réserver une salle en 2015 devront prendre contact avec le secrétariat de mairie où elles rempliront un formulaire de pré-réservation. La réservation ne sera définitive qu'après signature d'une convention de location lors du rendez-vous avec le responsable de salle.

Les points forts du nouveau règlement, qui devra permettre un meilleur respect de la quiétude des riverains, sont les suivants :

- Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous-location et mise à disposition pour autrui formellement interdites sous peine de rétention de la caution),
- Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location,
- Augmentation de la caution qui passe à 500 € pour toutes les salles et qui ne sera pas restituée en cas de nuisances sonores, dégradations matérielles, vandalisme...
- Dépôt d'arrhes de 50 % du montant de la location à la signature de la convention,
- Augmentation des tarifs de location,
- Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur,
- Baisse de la musique à partir de 23h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passé cette heure) et extinction complète à 3h du matin

Le règlement détaillé sera envoyé aux associations et sera donné à lire et à signer aux preneurs.

Salles	Responsables	Prix
Saint Ignat	Philippe Cartailier	300 €
Buxerolles	Marie-Laure Redon	150 €
Champeyroux	Jean-Marc Courbet	100 €
Tyrande	Colette Nouhen	100 €
Villeneuve l'Abbé	Cécile Perrin	100 €
Barnum	Philippe Cartailier	30 €

Poison pour les rats

Le poison pour les rats est à la disposition des administrés aux ateliers municipaux ainsi qu'auprès des adjoints de leur village.

La municipalité peut en fournir à ses administrés jusqu'à 2 sachets pour l'année. Au-delà, les personnes en ayant encore besoin devront s'en procurer par leurs propres moyens en jardinerie.

Eclairage public

L'entretien et les réparations de l'éclairage public sont réalisés par une entreprise spécialisée FORCLUM qui est sous contrat avec la Municipalité.

Chaque intervention représente un coût donc par souci de gestion responsable, l'entreprise est sollicitée pour des réparations groupées.

Par conséquent, si vous constatez le mauvais fonctionnement d'un lampadaire (ampoule hors service ou qui clignote), n'hésitez pas à le signaler à un élu.

La coupure nocturne de l'éclairage public est désormais programmée de 23h à 4h15, excepté les samedis et les 24 et 31 décembre où l'éclairage est maintenu.



Respect des chemins

Comme vous avez pu le constater 4km 500 de chemins ont été remis en état,

Afin de conserver le travail réalisé en bon état, il est demandé aux agriculteurs de ne pas manœuvrer sur ceux-ci lors des travaux des champs et de respecter les limites de leurs propriétés.

Mais les conducteurs de **tous** les véhicules à moteur (voitures, motos, quads, tracteurs...) doivent faire preuve de civisme.

Pour cela, il est rappelé que les chemins restent des chemins et non des routes !

La vitesse doit y être **RÉDUITE** car en raison des passages très fréquents à allure trop importante, les trous et nids de poule réapparaissent rapidement.

Merci à tous pour vos efforts.

Collecte des déchets ménagers : le point sur l'enquête menée sur St-Ignat à propos de la Redevance Incitative



Le Syndicat du Bois de l'Aumône, qui collecte les déchets ménagers sur la commune de St-Ignat, fait évoluer le mode de tarification de son service en faveur de la **Redevance incitative à compter de 2016**. Les usagers ne seront plus à l'avenir assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la taxe foncière, calculée sur le bâti, **mais seront facturés en fonction de leur production réelle de déchets**.

Les objectifs de cette redevance incitative sont les suivants :

- Réduire les déchets en les traitant à la source
- Préserver l'environnement
- Éviter le gaspillage
- Recycler
- Composter
- Augmenter le tri

Pour facturer la production de déchets, **une enquête a été menée* au cours des mois de septembre et octobre derniers auprès des foyers de la commune**. Une démarche qui avait pour objectif d'expliquer les enjeux de la prochaine tarification, encourager les bons gestes, déterminer les besoins des usagers, mettre à jour les données de chaque foyer... **Les bacs verts et jaunes ont également été équipés de puces électroniques, afin de comptabiliser le nombre de levées par le camion de collecte**.**



Même si bon nombre de foyers ont été rencontrés, certains n'ont pas pu être enquêtés. Vous faites partie de ceux-ci ? Nous vous remercions d'avance de bien vouloir contacter le SBA au 04.73.647.444, entre 8h et 20h du lundi au vendredi et de 9h à 13h le samedi, afin de convenir d'un rendez-vous. Le syndicat rappelle que cette enquête est nécessaire afin que la collecte de vos déchets puisse continuer de s'effectuer dans les meilleures conditions à l'avenir.

En 2015, il sera possible de comptabiliser le nombre de collectes (levées) de chacun en vue d'établir une facture à blanc, à titre d'information, avant de recevoir la facture réelle en 2016, remplaçant alors la TEOM. Cette facture à blanc permettra aux usagers d'anticiper et faire évoluer leurs habitudes.

Cette facture sera répartie ainsi :

- 70 % de part fixe : frais divers, collecte, entretien, gestion des bacs...
- 30 % de part variable : nombre de levées, nombre de passages à la déchetterie

Des informations détaillées sur ce projet sont transmises régulièrement. Un site internet dédié à la Redevance Incitative, www.sba63redevance.fr, est à la disposition des usagers : celui-ci contient notamment un espace « Foire Aux Questions », qui permet de trouver réponses aux diverses interrogations.

*Les enquêtes ont débuté fin 2013 sur le territoire du SBA (déjà 7 Communautés de communes sont effectuées). D'une manière générale, la Redevance Incitative est perçue par les usagers comme plus juste que la TEOM. Le passage à une logique de tarification en fonction de l'utilisation réelle du service, comme pour l'eau et l'électricité, apparaît comme justifié. Une tendance confirmée par une enquête IFOP menée en décembre 2013 sur le territoire du SBA, où 73% des usagers interrogés déclaraient que l'évolution du coût de collecte, calculé à partir de la quantité de déchets produite par le foyer, était « une bonne chose ».

**A noter que des Points d'Apport Volontaire (colonnes semi-enterrées, aériennes...) seront implantés progressivement dans les déchèteries du SBA pour permettre aux usagers de déposer leurs ordures ménagères et emballages recyclables, en cas de surproduction ponctuelle de déchets. Une carte d'accès sera nécessaire – la même que pour les déchèteries – pour effectuer ses dépôts.

Contact : Syndicat du Bois de l'Aumône – 04.73.647.444 – sbacontact@sba63.fr
www.sba63.fr – www.sba63redevance.fr

Info + : Déchets verts

Rappel de l'Arrêté Préfectoral du 02 juillet 2012 -N° 12/01328

Concernant le brûlage des déchets verts des particuliers, l'Arrêté Préfectoral est très clair : le brûlage des déchets verts des ménages fait partie des interdictions permanentes.

Règle Générale de cet arrêté :

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre, même en incinérateurs individuels.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

A savoir :

les déchets verts doivent être déposés en déchetterie (ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par certaines communes, de porte à porte).

ils peuvent aussi être valorisés par le compostage individuel ou le broyage.

Sanctions

Les services d'hygiène des mairies peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende de 1ère classe.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

L'ONCFS précise que le brûlage de ces déchets génère des substances extrêmement toxiques pour l'homme et son environnement (pollution de l'air). Cette nocivité est d'autant plus accentuée que le temps est froid. Les principaux composants des fumées issues de ces feux de déchets verts sont : monoxyde de carbone, composé organique volatil (COV), hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxine...

En conclusion, vue la proximité de la déchetterie d'Ennezat, la commune de Saint-Ignat est soumise au respect de cette directive. Aucun brûlage n'est autorisé.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LIMAGNE D'ENNEZAT »

NOUVEAU SERVICE POUR LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

A partir du 1^{er} janvier 2015, le Conseil d'Administration du CIAS « Limagne d'Ennezat » et son Président monsieur Claude BOILON ont décidé que les repas seraient confectionnés par l'EHPAD « Le Bosquet » à ENNEZAT en liaison chaude. Ils seront livrés chez les personnes âgées en fin de matinée dans des valisettes spécifiques permettant de conserver une température adaptée.

Les menus seront établis au sein de l'EHPAD toutes les semaines par une diététicienne ; les différents régimes seront poursuivis. Le coût du repas restera à 9 € pour l'année 2015.

Toute personne de plus de 60 ans et/ou handicapée habitant la Communauté de Communes peut bénéficier de cette prestation. L'inscription se fait directement au secrétariat de l'EHPAD (tél 04 73 63 81 64), la facturation est réalisée en fin de mois par le Trésor Public.

Ces nouvelles modalités doivent permettre d'améliorer sensiblement la qualité des repas.

RECONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE L'EHPAD « LE BOSQUET »

Du fait de l'ancienneté et la non adaptation de l'EHPAD « Le Bosquet » (ancien foyer logement) ; le Conseil d'Administration du CIAS a décidé de le reconstruire et de le réhabiliter sur le site existant en vue de rationaliser les bâtiments actuels et de modérer le coût des travaux.

Un terrain attenant à l'EHPAD sera acquis pour la construction d'un nouveau bâtiment et ceux existants seront restructurés pour répondre aux normes actuelles et à la qualité des prestations proposées aux résidents.

Une étude de faisabilité a été confiée à l'OPHIS qui doit rendre ses conclusions fin novembre. L'impact sur le prix de la journée devra être compatible avec l'habilitation de l'établissement à l'aide sociale qui sera effective en 2015.

Le nouvel EHPAD devrait être totalement opérationnel en 2018 ; il apportera un confort supplémentaire aux personnes âgées et améliorera sensiblement leur prise en charge ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des personnels et des intervenants.

Carte nationale d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Étrangères.



Recensement de la population 2015

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



La commune de Saint Ignat a recruté deux agents recenseurs :

Ophélie Thievenet (de Tyrande) recensera Tyrande et Champeyroux.

Sarah Brosson (de Saint Ignat) recensera Saint Ignat, Buxerolles, la Côte Rouge et Villeneuve l'Abbé.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1901 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. Visa n° 2015A001EG du Ministère des finances et des comptes publics et du Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019. En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est menée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Naissances



COLOMB Charline Marie Andréa
 COLOMB Corentin René Jean
 BODIMENT PERIARD Lucie Denise Isabelle
 RIBAUT Anaé
 LHEUREUX GUYOT Owen Jeremy
 THEVENET Samuel Jacques Christian

30 janvier 2014
 30 janvier 2014
 8 février 2014
 26 mai 2014
 21 septembre 2014
 12 novembre 2014



Mariages

CHARLEMAGNE Pierre Lucien Marcel - BALLARIO Agnès Josiane
 PERARDOT Vincent Davy Sylvain - IRANZO Lucie Emmanuelle

19 avril 2014
 30 août 2014

Décès



JUILLARD Maria Noëlle Simone
 REDON René Marcel
 TUFFERY Allain Michel
 FUGIER Roger Raymond Joseph
 DAGUILLON Albert Marcel
 FRANCOLON Jean

16 mars 2014
 18 avril 2014
 7 mai 2014
 11 juin 2014
 26 juin 2014
 9 novembre 2014

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2015

Associations de la commune de Saint-Ignat

09 JANVIER	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
16 JANVIER	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « C.U.M.A »
18 JANVIER	LOTO « ÉCOLE PUBLIQUE & COMMUNALE » À SAINT-IGNAT
24 JANVIER	BANQUET DES POMPIERS - SAINT-IGNAT - SAINT-LAURE - SURAT À SURAT
30 JANVIER	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LE CANTON AU FIL DU TEMPS » À SURAT
01 FÉVRIER	THÉ DANSANT - « AMICALE DES ANCIENS POMPIERS » À SAINT-IGNAT
07/08 FÉVRIER	LOTO (OU CONCOURS DE BELOTE) - « ENTENTE SPORTIVE DU FOOT » À SURAT
14 FÉVRIER	31 ^{ème} SOIRÉE POTÉE « COMITÉ DES FÊTES »
22 FÉVRIER	CONCOURS DE BELOTE « COMPAGNONS DU FOUR » DE CHAMPEYROUX À SAINT-IGNAT
07 MARS	REPAS DE LA CHASSE « SAINT-IGNAT - BUXEROLLES - TYRANDE »
14 MARS	REPAS DE LA CHASSE « VILLENEUVE-L'ABBÉ - CHAMPEYROUX »
14 MARS	SOIRÉE « MOULES FRITES » DES POMPIERS À SURAT
01 MARS	BOURSE AUX VÊTEMENTS - « ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES »
14 MARS	EXPOSITION « LES ANCIENNES RADIOS » À ENNEZAT « LE CANTON AU FIL DU TEMPS »
21 MARS	« BOUGE TA PLANÈTE » - « ASSOCIATION PAROISSIALE »
28 MARS	SOIRÉE QUIZZ TRIVIAL - « SUR LES PAS DE ROMANE »
29 MARS	ANIMATION DANSANTE - « SUR LES PAS DE ROMANE »
04 AVRIL	NETTOYAGE DE PRINTEMPS
04 AVRIL	VENTE DE BEIGNETS - « ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES »
08 MAI	ARMISTICE DE 1945
10 MAI	MARCHE & BROCANTE AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE « COMITÉ DES FÊTES »
23 MAI	JOURNÉE DE PRÉPARATION DES ORTIES « COMITÉ DES FÊTES »
24 MAI	REPAS DE TYRANDE
07 JUIN	CONCOURS DE PÉTANQUE - « ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES »
14 JUIN	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « ENTENTE SPORTIVE DU FOOT » À SAINT-IGNAT
20 JUIN	REPAS CHAMPÊTRE « GROUPEMENT DES POMPIERS ST-IGNAT - ST-LAURE - SURAT »
21 JUIN	REPAS DE BUXEROLLES
26 JUIN	KERMESSE « ÉCOLE PUBLIQUE ET COMMUNALE » À CHAMPEYROUX
27 - 28 JUIN	FEUX DE LA SAINT-JEAN « COMPAGNONS DU FOUR » À CHAMPEYROUX
05 JUILLET	REPAS D'ÉTÉ DE VILLENEUVE-L'ABBÉ
11 JUILLET	CONCOURS DE PÉTANQUE « ENTENTE SPORTIVE DU FOOT » À SURAT
14 JUILLET	FÊTE NATIONALE
25 JUILLET	INTERVILLAGES À SAINT-IGNAT (option 1)
30 AOÛT	MARCHE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
06 SEPTEMBRE	21 ^{ème} FÊTE DE L'ORTIE/9 ^{ème} JOURNÉE DU MIEL « COMITÉ DES FÊTES »
07 SEPTEMBRE	CHALLENGE CYCLISTE « GRAND PRIX DES ORTIES »
12 SEPTEMBRE	INTERVILLAGES À SAINT-IGNAT (option 2)
19 SEPTEMBRE	REPAS DE SAINT-IGNAT
26 SEPTEMBRE	LOTO DES PLAISIRS « SUR LES PAS DE ROMANE »
27 SEPTEMBRE	CONCOURS DE PÉTANQUE « SUR LES PAS DE ROMANE »
10 OCTOBRE	FÊTE DU PAIN - BROCANTE-VIDE GRENIER « COMPAGNONS DU FOUR » À CHAMPEYROUX
11 OCTOBRE	LOTO À CHAPPES « LE CANTON AU FIL DU TEMPS »
17 OCTOBRE	REPAS À THÈME « SUR LES PAS DE ROMANE »
18 OCTOBRE	CONCOURS DE BELOTE « SUR LES PAS DE ROMANE »
23 - 24 - 25 OCTOBRE	BOURSE AUX JOUETS « ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES »
07 NOVEMBRE	SOIRÉE CRÊPES « HABITANTS DE SAINT-IGNAT »
11 NOVEMBRE	ARMISTICE DE 1918
14 NOVEMBRE	REPAS DANSANT - « ENTENTE SPORTIE DU FOOT » AUX MARTRES-S/MORGE
22 NOVEMBRE	LOTO « COMITÉ DES FÊTES »
28 NOVEMBRE	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - « A.D.P.S.I. »
05 DÉCEMBRE	REPAS D'HIVER DE VILLENEUVE-L'ABBÉ
05 - 06 DÉCEMBRE	MARCHÉS DE NOËL « COMITÉ DES FÊTES »
11 DÉCEMBRE	SPECTACLE NOËL « ÉCOLE PUBLIQUE & COMMUNALE » À SAINT-IGNAT
12 DÉCEMBRE	REPAS DE NOËL « C.C.A.S. »
18 DÉCEMBRE	TIRAGE DU GAGNE DINDE « ESCCSM BASKET » À SAINT-IGNAT

La commission « communication » remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin par leur envoi d'articles et de photographies. Grâce à ce travail collectif, nous espérons avoir retracé au mieux la vie de la commune et vous avoir apporté satisfaction.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2015.

Nelly Fauchaux - Isabelle Lusson - Annick Peyragrosse
Marie-Laure Redon - Marie-Agnès Vigier

Nouvelle rubrique à venir dans votre Bulletin Municipal : appel à candidatures

Une nouvelle rubrique à paraître dans les prochains numéros du Bulletin municipal est en cours de réflexion : il s'agirait de mettre à l'honneur des habitants de la commune (adultes, enfants) qui ont une passion, une collection singulière, des aptitudes particulières et reconnues dans une discipline sportive, artistique etc...

Alors si vous-même êtes concerné ou si dans votre entourage vous connaissez quelqu'un qui pourrait être l'invité de cette rubrique, merci de le faire savoir auprès de votre mairie ou d'un élu.

L'équipe chargée de la communication se chargera de prendre contact avec la personne concernée pour une rencontre avant la rédaction de l'article.

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 14 h – 18 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 15 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : **04.73.63.82.61** - Fax : **04. 73. 33. 29. 14**

Site Internet : **<http://www.saint-ignat.fr>**

E-mail : **mairie.st.ignat@wanadoo.fr**

Directeur de publication : Philippe Cartailier

Imprimerie : J'Imprime - 63800 Cournon d'Auvergne

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 4^e trimestre 2014

Toute reproduction, même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite



Villeneuve l'Abbé



Buxerolles



Champeyroux



La Côte-Rouge



Saint-Ignat



Tyrande